

# Longue vie au travail?

Faits, chiffres et souhaits concernant l'activité lucrative à l'âge de la retraite

Longue vie au travail?

# Faits, chiffres et souhaits concernant l'activité lucrative à l'âge de la retraite

#### *Impressum*

Editeur: Swiss Life SA General-Guisan-Quai 40 Case postale CH-8022 Zurich

Autrices/auteurs et contributrices/contributeurs

Autrice/auteur: Andreas Christen E-mail: andreas.christen@swisslife.ch Téléphone: 043 284 53 95

Nadia Myohl E-mail: nadia.myohl@swisslife.ch Téléphone: 043 284 95 38

 $Collaboration\ scientifique:$ Noah Savary

Autres contributrices et contributeurs: Julia Driesen-Rosenberg Somara Frick Tim Hegglin Martin Läderach

Illustration: Sarah Furrer

Relecture et traduction: Swiss Life Language Services

Clôture de la rédaction: 7 mai 2024

Notre étude en ligne: www.swisslife.ch/travailler-plus-long-

Copyright:
La présente publication peut être citée en mentionnant la source. Copyright © 2024 Swiss Life SA et/ou ses entreprises affiliées. Tous droits réservés.

Clause de non-responsabilité: La présente publication a un but uniquement informatif. Les opinions présentées sont celles de ses auteurs et autrices au moment de la clôture de la rédaction (sous réserve de modifications) et peuvent différer de la position officielle de Swiss Life SA. Les analyses ont été réalisées avec le plus grand soin, aucune garantie ne peut toutefois être donnée quant à leur exactitude.

Sommaire

Chapitre 1: Nous vivons plus longtemps!		8
Chapitre 3	: Anatomie du travail à l'âge de la retraite	21
Chapitre 4: Travailler plus longtemps: avec ou sans moi?		27
	Evaluation subjective de la situation professionnelle	28
	Pourquoi nous (ne) travaillons (pas) plus longtemps	31
	Projets et souhaits pour la retraite	36
	Disposition à travailler plus longtemps	38
Méthodologie		46
Bibliographie		47
Notes final	les	48

### Contexte et synthèse

Nous vivons plus longtemps, mais voulons-nous aussi travailler plus longtemps?



L'espérance de vie en Suisse n'a jamais été aussi élevée qu'en 2023. Selon les dernières projections de l'Office fédéral de la statistique, la durée de vie résiduelle moyenne des personnes de 65 ans devrait augmenter d'environ trois ans d'ici 2050. Alors que le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans ne devrait croître que faiblement d'ici 2050, celui des plus de 65 ans devrait connaître une hausse de près de 50%. Etant donné que nous vivons non seulement plus longtemps, mais que nous passons aussi une grande partie de ces années gagnées en bonne santé, il s'agit en principe d'une évolution réjouissante. Cette situation pose toutefois des défis pour le marché du travail et le système de prévoyance vieillesse.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les efforts politiques visant à relever l'âge de la retraite, officiellement qualifié d'«âge de référence». En 2022, la population votante suisse s'est prononcée de justesse en faveur du relèvement de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes. En revanche, début 2024, elle a massivement rejeté une initiative populaire visant à relever dans un premier temps l'âge de référence à 66 ans pour les hommes et les femmes, puis à l'indexer sur l'espérance de vie. A moyen terme, cette question n'est toutefois pas écartée du point de vue politique: le Conseil fédéral a été chargé de présenter d'ici 2026 une proposition de financement durable de la prévoyance vieillesse. Un relèvement de l'âge de référence devrait, d'une manière ou d'une autre, faire partie de ce catalogue de mesures.

Compte tenu du vieillissement démographique, le thème de l'activité lucrative à partir de 65 ans reste d'actualité, indépendamment des débats politiques autour de l'âge de référence. En guise de réédition de notre étude de 2021 «Vivre plus longtemps – travailler plus longtemps?», la présente étude apporte un éclairage détaillé sur le thème de l'activité lucrative à l'âge de la retraite. Nous examinons ci-après en premier lieu la perspective des personnes actives. Dans une publication ultérieure, nous aborderons l'autre facette du marché du travail, à savoir les employeurs et leur rôle.

#### Le taux d'actifs occupés des personnes de 65 ans et plus augmente dans l'OCDE, mais pas en Suisse

En comparaison internationale, la Suisse présente un taux d'actifs occupés élevé jusqu'à l'âge de 64 ans. Ces dernières années, ce taux a même continué d'augmenter chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, bien que moins que dans les pays voisins. La situation est tout autre en ce qui concerne le taux d'actifs occupés des personnes âgées de 65 à 69 ans. En Suisse, ce taux a augmenté pour atteindre 23% vers 2016, mais il stagne depuis. En revanche, ces dernières années, le taux d'actifs occupés des 65 à 69 ans dans les pays de l'OCDE étudiés a continué d'augmenter, parfois de manière significative. Ainsi, en Suisse, la participation au marché du travail des personnes de 65 ans et plus reste plus élevée que dans les pays voisins, mais elle se situe seulement dans la moyenne par rapport aux pays de l'OCDE.

CONTEXTE SYNTHÈSE 6

#### De grandes disparités concernant la participation au marché du travail à l'âge de la retraite

En Suisse, au cours des dernières années, entre 180 000 et 200 000 personnes de 65 ans et plus exerçaient une activité lucrative. Sur la période allant de 2018 à 2022, cela représente en moyenne 30% des hommes de 66 ans et 21% des femmes de 65 ans. En d'autres termes, environ un quart de la population suisse continue de travailler au-delà de l'âge de référence. Ces pourcentages varient selon les groupes de population: plus le niveau d'éducation est élevé, plus le taux d'actifs occupés des personnes à partir de 65 ans est élevé; celui-ci est plus important en Suisse alémanique qu'en Suisse latine. Chez les couples vivant ensemble, tant les hommes que les femmes de 65 ans et plus ont plus tendance à exercer une activité lucrative si la conjointe ou le conjoint travaille également.

La plupart des personnes actives à l'âge de la retraite travaillent à temps partiel; le taux d'occupation moyen est de 46%. Un peu plus de la moitié des personnes actives âgées de 65 à 70 ans exerce une activité indépendante ou travaille dans une entreprise familiale, contre seulement 20% des personnes de 55 à 59 ans. Globalement, les données de notre enquête représentative effectuée auprès de plus de 2000 personnes de 50 à 70 ans montrent que les personnes travaillant au-delà de l'âge de référence sont deux fois plus nombreuses dans les très petites entreprises que dans les grandes entreprises.

Contrairement aux chiffres constatés avec le travail rémunéré, le nombre moyen d'heures de travail non rémunéré effectuées au début de la retraite est légèrement plus élevé qu'au cours des années précédentes. Si l'on regroupe le travail non rémunéré et le travail rémunéré, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine chez les femmes de 65 à 69 ans est environ 20% inférieur à celui des femmes de 60 à 64 ans. Chez les hommes, la différence est d'environ 30%.

#### La nécessité financière n'est pas la principale raison d'exercer une activité lucrative à l'âge de la retraite

71% des personnes de 50 à 70 ans que nous avons interrogées estiment que la poursuite d'une activité lucrative à l'âge de la retraite s'explique par la nécessité financière. Mais dans les faits, seul un tiers des personnes actives ayant atteint l'âge de la retraite invoquent cette raison. 70% d'entre elles déclarent exercer une activité lucrative parce qu'elles aiment travailler. Ces deux chiffres reposent certes sur un échantillon relativement restreint, mais confirment dans une large mesure les résultats d'une enquête plus ancienne effectuée par l'Office fédéral de la statistique.

Nous avons demandé aux personnes ayant pris leur retraite à l'âge de référence et aux personnes ayant pris une retraite anticipée pour quelles raisons elles n'avaient *pas* travaillé plus longtemps. Environ la moitié d'entre elles ont indiqué vouloir profiter de leur retraite car elles avaient travaillé suffisamment. Environ un quart a invoqué des raisons de santé. Par ailleurs, environ 15% des personnes ayant pris une retraite anticipée ont indiqué qu'elles avaient cessé de travailler parce que leur poste avait été supprimé et/ou parce qu'elles n'avaient pas réussi à trouver un nouvel emploi. Par extrapolation sur l'ensemble des personnes de 65 à 70 ans interrogées, environ 6% ont quitté la vie active avant 65 ans en raison d'un manque de demande de main d'œuvre de la part des employeurs.

CONTEXTE SYNTHÈSE

#### Près de la moitié des personnes interrogées pourrait envisager de travailler plus longtemps sous certaines conditions



Un peu plus d'un tiers des personnes de 50 à 60 ans interrogées part du principe qu'elles exerceront encore une activité lucrative à 66 ans. Toutefois, si elles pouvaient choisir librement, 55% cesseraient complètement leur activité lucrative avant l'âge de 65 ans. Seuls 21% souhaiteraient prendre leur retraite (définitive et complète) après 65 ans. Notre enquête montre aussi que 45% des personnes actives de 50 à 63 et/ou 64 ans peuvent – sous certaines conditions (du moins plutôt) – s'imaginer travailler au-delà de l'âge de référence. La disposition à exercer une activité lucrative à l'âge de la retraite est en hausse de 5 points de pourcentage par rapport à notre dernière enquête de 2020. Idéalement, les personnes interrogées souhaiteraient continuer à travailler chez leur employeur précédent et/ou occuper le même poste, mais, dans la plupart des cas, pas au même taux d'occupation. Seules 20% d'entre elles se verraient bien exercer un métier radicalement différent à l'âge de la retraite, même si c'était le métier de leur rêve

La disposition à poursuivre une activité lucrative à l'âge de la retraite dépend notamment de la perception personnelle de la situation en matière de travail et de santé. On observe également des différences selon les catégories professionnelles et la taille de l'entreprise: parmi les personnes occupant des fonctions de cadre de bureau, un peu plus de la moitié déclare être disposée à exercer une activité lucrative à l'âge de la retraite, contre seulement environ un tiers des travailleuses et travailleurs manuels ou des spécialistes de la santé. Près de 60% des personnes actives dans des entreprises employant au maximum neuf collaboratrices et collaborateurs peuvent s'imaginer prendre une retraite différée, contre seulement un tiers des personnes actives dans des entreprises de plus de 250 collaboratrices et collaborateurs.

S'agissant des conditions qui entrent en ligne de compte dans la poursuite d'une activité lucrative à l'âge de la retraite, deux tiers des personnes actives âgées mentionnent une «bonne santé» et environ la moitié une bonne ambiance de travail ou la reconnaissance de l'employeur. Des aspects financiers comme la perspective d'«une rente plus élevée» (38%) ou des questions ayant trait aux conditions de travail comme la «possibilité de réduire le taux d'occupation» (35%) sont également souvent cités. Ces conditions sont similaires à celles constatées lors de notre dernière enquête de 2020.



«Si les personnes actives âgées pouvaient choisir librement, la plupart prendraient une retraite anticipée.»

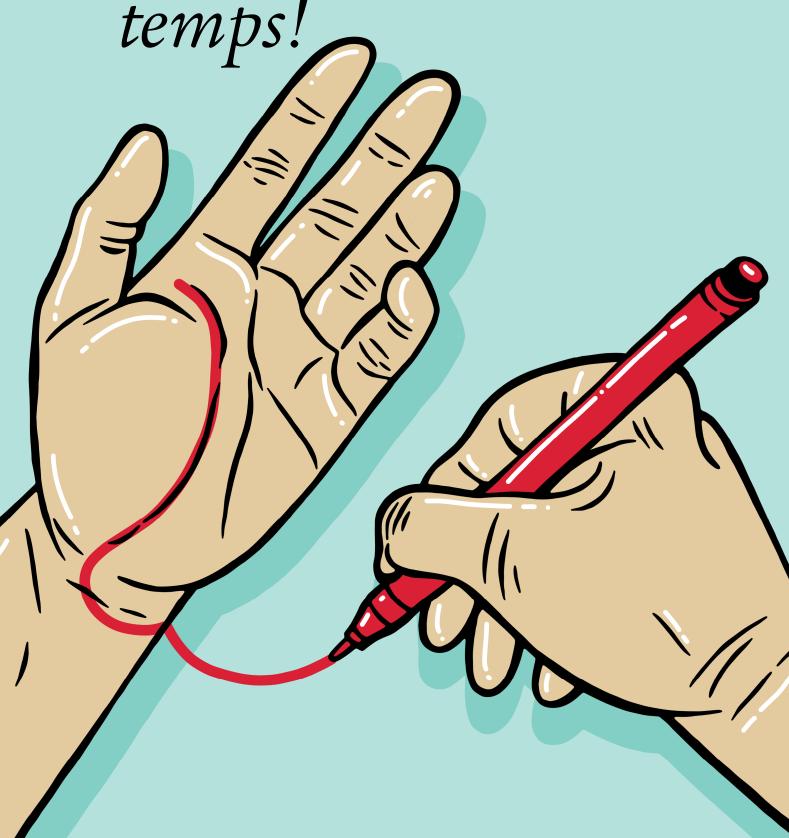
Andreas Christen, auteur de l'étude



«Les personnes de plus de 65 ans continuent d'exercer une activité lucrative surtout parce qu'elles aiment travailler.»

Nadia Myohl, autrice de l'étude





n 2020, la pandémie de Covid19 a également sévi en Suisse. Par rapport à 2019, l'espérance de vie (résiduelle) des personnes de 65 ans a diminué d'environ six mois pour les femmes et d'environ neuf mois pour les hommes(cf. fig. 1). Toutefois, cette baisse n'a été que temporaire: en 2023, l'espérance de vie à 65 ans était à nouveau supérieure à la valeur de 2019, atteignant un niveau inégalé. D'après les projections actuelles de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'espérance de vie à l'âge de 65 ans d'ici 2050 devrait augmenter d'environ trois ans par rapport à aujourd'hui.(cf. fig. 1).

L'espérance de vie décrite au paragraphe précédent s'appuie sur des tables de mortalité transversales et constitue un indicateur pertinent pour mesurer le niveau de mortalité au cours d'une année donnée ou suivre son évolution au fil du temps. Il s'agit toutefois d'un indicateur imprécis pour mesurer la durée de vie moyenne effective des différentes générations. Ainsi, lorsque l'on calcule l'espérance de vie au moyen de tables de mortalité transversales, on part du principe que les quotients de mortalité actuels par âge ne changent pas. Mais, en général, cela n'a pas été le cas par le passé, car les taux de mortalité aux différents âges n'ont cessé de baisser. Par conséquent, l'espérance de vie calculée selon les tables de mortalité transversales a par le passé sous-estimé la durée de vie moyenne effective.<sup>1</sup>

Fig. 1: L'espérance de vie devrait continuer d'augmenter

Espérance de vie (selon les tables de mortalité transversales de l'OFS) et/ou «durée de vie» moyenne escomptée (selon les tables de mortalité par génération de l'OFS) à 65 ans par sexe

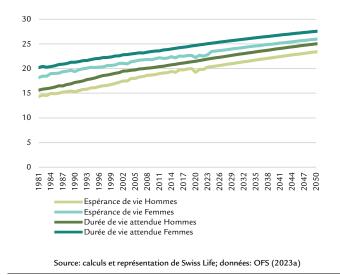
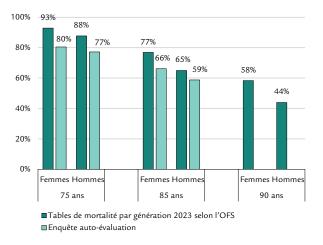


Fig. 2: Probabilité élevée d'atteindre l'âge de 85 ans, (seulement) légèrement sous-esti-

Probabilité pondérée d'atteindre l'âge correspondant pour les personnes de 50 à 70 ans²; par sexe, selon les tables de mortalité par génération de l'OFS et selon l'auto-évaluation dans le cadre de l'enquête Swiss Life 2024



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS (2023a) et enquête Swiss Life 2024

C'est la raison pour laquelle l'espérance de vie est calculée non seulement à l'aide de tables de mortalité *transversales*, mais aussi de tables de mortalité *par génération*. Pour éviter toute confusion, l'OFS nomme ce dernier calcul «durée de vie moyenne»³, terme que nous reprenons dans la figure 1. En bref, contrairement à l'«espérance de vie», la «durée de vie» utilise des modèles statistiques et tient compte du fait que les personnes qui auront 70 ans en 2029 (c'est-à-dire qui ont 65 ans aujourd'hui) devraient par exemple afficher des taux de mortalité inférieurs à ceux des personnes qui

ont 70 ans aujourd'hui. Pour les hommes âgés aujourd'hui de 65 ans, la «durée de vie» résiduelle moyenne selon les projections de l'OFS est de 22,1 ans (à titre de comparaison: *«espérance* de vie» de 20,4 ans), et pour les femmes du même âge, de 25,2 ans (*«espérance* de vie» de 23,4 ans).

Ces valeurs sont des moyennes pour l'ensemble de la population. Les recherches montrent toutefois que l'espérance de vie varie selon les groupes de population. Ainsi, en moyenne, les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur vivent plus longtemps que celles ayant un diplôme de l'enseignement obligatoire.<sup>4</sup> Les différences entre catégories professionnelles sont également marquées, comme le montrent des études réalisées à l'étranger.<sup>5</sup>

Toutefois, même au sein de groupes de population homogènes, les valeurs mentionnées ci-dessus ne représentent que des moyennes. Certaines personnes décèdent plus tôt que d'autres. La figure 2 montre, sur la base des tables de mortalité par génération de l'OFS, les probabilités moyennes, pondérées selon l'âge, qu'ont les femmes et les hommes âgés aujourd'hui de 50 à 70 ans d'atteindre l'âge de 75, 85 et 90 ans. On constate que, pour les hommes de ce groupe d'âge, la probabilité d'atteindre l'âge de 90 ans est de 44%, contre 58% pour les femmes. Dans le cadre d'une enquête en ligne représentative effectuée auprès de la population linguistiquement assimilée âgée de 50 à 70 ans (cf. méthodologie), nous avons souhaité savoir quelle était, selon les personnes interrogées, la probabilité qu'elles atteignent l'âge de 75 ou 85 ans. La figure 2 montre que les personnes interrogées sous-estiment légèrement leur durée de vie résiduelle attendue statistiquement par rapport aux projections de l'OFS, mais que les écarts entre les valeurs ne sont pas importants.

La Suisse n'est pas le seul pays où l'espérance de vie augmente. Dans ses projections actuelles, l'ONU estime que d'ici 2030, l'espérance de vie à partir de 65 ans devrait augmenter d'un an en moyenne par rapport à 2019, et ce dans *tous* les pays.<sup>6</sup>

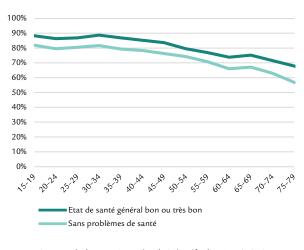
«L'espérance de vie sans incapacité» a augmenté «Tout le monde voudrait vivre longtemps, mais personne ne veut vieillir.» Cet aphorisme est attribué à l'écrivain britannique Jonathan Swift. A quoi bon vieillir si l'on doit vivre ces années supplémentaires avec des troubles de santé et des handicaps? Les données montrent toutefois que ce n'est pas le cas. L'augmentation de l'espérance de vie à partir de 65 ans s'est accompagnée – du moins entre 2007 et 2017 – d'une hausse similaire de l'«espérance de vie sans incapacité». La question est de savoir si cette évolution se poursuivra.<sup>7</sup>

Entre 60 et 70 ans, c'est-à-dire vers l'âge de la retraite, une grande partie de la population estime être en bonne, voire en très bonne santé (cf. fig. 3). Mais, inversement, environ un quart des personnes de ce groupe d'âge estime être en mauvaise santé et environ un tiers se plaint au moins de problèmes de santé mineurs (ce qui est toutefois aussi le cas d'une personne de 30 ans sur cinq). L'estimation de l'état de santé à l'âge de la retraite varie selon les groupes de population (cf. fig. 4). On constate des différences prononcées entre les groupes de population selon le niveau d'éducation. Alors que seules 58% des personnes âgées de 60 à 70 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire I (généralement un diplôme obligatoire) jugent leur état de santé bon ou très bon, ce chiffre

atteint 85% chez les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

#### Fig. 3: La majorité des personnes de 60 à 70 ans s'estime en bonne santé

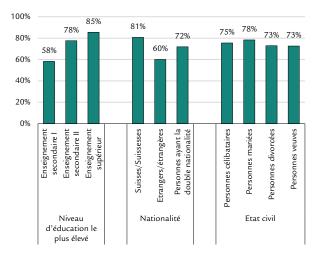
Proportion de la population; par groupe d'âge, auto-évaluation, 2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

#### Fig. 4: Différences quant à la perception de l'état de santé vers l'âge de la retraite

Proportion de la population âgée de 60 à 70 ans jugeant son état de santé bon ou très bon,  $2022\,$ 



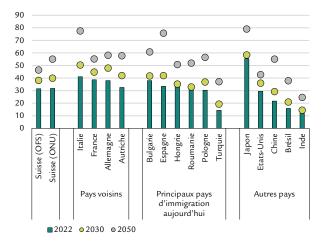
Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas le seul indicateur d'une société vieillissante. En raison de la baisse du taux de natalité et du départ à la retraite prochain de toutes les générations du baby-boom, le rapport entre le nombre de personnes en âge d'exercer une activité lucrative et le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite se modifie. Dans son scénario de référence actuel, l'OFS prévoit un accroissement total de la population âgée de 20 à 64 ans inférieur à 10% d'ici 2050.8 En revanche, d'ici 2050, la population âgée de 65 ans et plus augmentera d'environ 50%, soit plus de 900 000 personnes. Alors que le ratio actuel est de 100 personnes en âge d'exercer une activité lucrative pour 32 personnes à la retraite, il devrait être de 100 pour 38 en 2030 et de 100 pour 46 dès 2050, selon le scénario de référence de l'OFS (cf. fig. 5).9

Dans certains pays, ce processus de vieillissement de la population est déjà plus avancé qu'en Suisse. En Italie, le rapport de dépendance des personnes âgées est aujourd'hui de 42, un niveau que la Suisse devrait atteindre en 2035. Au Japon, cette valeur atteint déjà 55 aujourd'hui, alors qu'en Suisse, ce chiffre ne sera toujours pas atteint en 2070; à cette date, il devrait être de 50, ce qui constitue la «limite éloignée» actuelle dans le scénario de référence de l'OFS.

Fig. 5: En 2050, la Suisse devrait compter seulement deux personnes en âge d'exercer une activité lucrative pour une personne de 65 ans et plus, contre trois actuellement

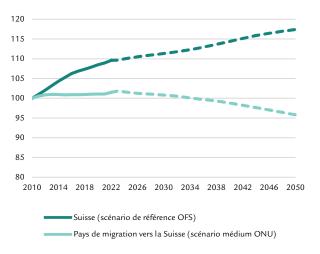
Nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans (rapport de dépendance des personnes âgées); Suisse: scénario de référence OFS / scénario médium de l'ONU; autres pays: ONU



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS (2020), ONU (2022)

Fig. 6: Dans les pays de migration vers la Suisse, la population active commence à diminuer lentement

Evolution de la population âgée de 20 à 64 ans (indice 2010=100); «Pays de migration vers la Suisse» = moyenne pondérée selon la part de l'immigration nette 2018-2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS (2020), ONU (2022)

Pour analyser la situation en Suisse, il est particulièrement important de regarder au-delà des frontières, car les évolutions sur le plan national dépendent en grande partie de l'immigration. Si l'on prend en compte uniquement les personnes nées en Suisse, le rapport de dépendance des personnes âgées serait déjà de 40 aujourd'hui (valeur prévue pour 2032). Dans le scénario de référence susmentionné, l'OFS se base sur une immigration nette moyenne de 44 000 personnes par an d'ici 2050. Le passé a montré que ce chiffre est difficilement prévisible et qu'il a souvent été sous-estimé. Toutefois, la Suisse n'est pas le seul pays à être confronté à des bouleversements démographiques: dans les principaux pays dont ses personnes immigrées sont originaires, la population en âge d'exercer une activité lucrative devrait régresser au cours des prochaines décennies, comme le montre la figure 6. En d'autres termes, la population active suisse continuera peut-être d'augmenter légèrement au cours des prochaines décennies et/ou ne diminuera pas, à la condition que la Suisse parvienne à attirer des personnes issues de pays dont la population active ne cesse de décroître.

# Chapitre 2: Tra-vaillons-nous plus longtemps?



ous vivons toujours plus longtemps, mais travaillons-nous aussi plus longtemps? Pour répondre à cette question, nous analysons dans un premier temps dans quelle mesure la population âgée exerce une activité lucrative. Pour ce faire, nous nous concentrons en premier lieu sur le taux d'actifs occupés, c'est-à-dire la part de la population considérée qui exerce une activité lucrative sous quelque forme que ce soit. 10 A cet égard, il est utile d'élargir la perspective au-delà des frontières nationales en s'appuyant sur les données de l'OCDE.

En comparaison internationale, la Suisse affiche un taux d'actifs occupés élevé. En 2022, il était d'environ 85% pour les 40-54 ans, soit un peu plus que dans les pays voisins et les pays industrialisés hors d'Europe. Le taux d'actifs occupés des personnes de 55 à 64 ans en Suisse est également supérieur à celui des pays européens comparés. La figure 7 montre toutefois que la baisse du taux d'actifs occupés liée à l'âge est relativement importante en Suisse, en particulier à partir de l'âge de référence Ainsi, entre 65 et 69 ans, ce taux est aussi élevé en Suisse que dans les «autres pays d'Europe occidentale», mais il est inférieur de 17 points de pourcentage à celui du groupe des «autres pays industrialisés». En comparaison internationale, on travaille donc beaucoup en Suisse, mais cela n'est qu'en partie vrai pour la période après l'âge de référence.

Fig. 7: Le taux d'actifs occupés avant l'âge de référence est élevé; il est seulement dans la moyenne après celui-ci

Taux d'actifs occupés en Suisse et dans la moyenne pondérée en fonction de la population de certains groupes de pays de l'OCDE<sup>11</sup>; par groupe d'âge, 2022

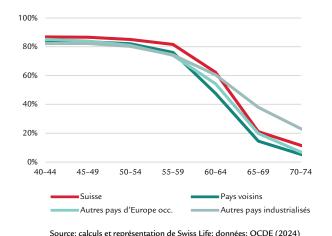
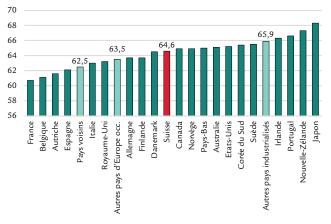


Fig. 8: En Suisse, par rapport aux autres pays européens, les hommes quittent le marché du travail relativement tard

Age au moment de la sortie effective du marché du travail<sup>13</sup> chez les hommes en Suisse et dans certains pays de l'OCDE, ainsi que moyenne pondérée selon la population des groupes de pays de l'OCDE, 2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OCDE (2023)

En revanche, dans les pays voisins, le départ à la retraite intervient un peu plus tôt. <sup>13</sup> Dans ces pays, le taux d'actifs occupés diminue en moyenne dès l'âge de 60 ans. Chez les hommes, l'âge moyen de sortie du marché du travail est de 62,5 ans dans ces pays (cf. fig. 8). En revanche, en Suisse, les hommes ont en moyenne 64,6 ans lorsqu'ils quittent définitivement le marché du travail, soit 1,1 an plus tard que dans le «reste de l'Europe occidentale». Dans les pays industrialisés hors d'Europe, on travaille plus longtemps qu'en Suisse: dans tous ces pays, l'âge moyen de sortie du marché du travail des hommes est plus élevé qu'en Suisse. Le Japon se

démarque particulièrement: dans ce pays, les hommes ont en moyenne 68,3 ans lorsqu'ils cessent définitivement de travailler.

#### Complément: Japon

Au Japon, la sortie tardive du marché du travail chez les hommes s'explique notamment par les défis démographiques auxquels ce pays est confronté. Avec un rapport de dépendance des personnes âgées de 55, le Japon est aujourd'hui le pays le plus sévèrement touché par le vieillissement démographique. Cette évolution va s'accentuer à l'avenir: selon les estimations, le Japon manquera de 11 millions de travailleuses et travailleurs d'ici 2038, dont près de 1,4 million dans le secteur de la santé et des soins. 14 Des lois restrictives en matière d'immigration et un yen faible compliquent le recrutement d'une main-d'œuvre étrangère, tandis que la situation monétaire incite les jeunes Japonais et Japonaises bien formés à émigrer. Dans le même temps, le Japon affiche l'un des taux de remplacement (c'est-à-dire le revenu à la retraite par rapport au dernier salaire) les plus faibles de l'OCDE. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux Japonais et Japonaises travaillent audelà de l'âge de référence. En janvier 2024, les personnes de plus de 64 ans représentaient déjà 13,5% de la population active totale (comparaison avec la Suisse en 2023: 4,1%). Dans le même temps, 40% des entreprises japonaises déclarent employer des personnes ayant atteint l'âge de 70 ans.

Le gouvernement japonais s'efforce de maintenir les travailleuses et travailleurs âgés le plus longtemps possible sur le marché du travail. En 2020, il a adopté des lois interdisant aux entreprises de contraindre les personnes salariées à prendre leur retraite avant 65 ans. En outre, les entreprises doivent s'efforcer de garantir des possibilités d'emploi jusqu'à l'âge de 70 ans. L'objectif est d'augmenter le taux d'actifs occupés – déjà élevé – dans le groupe d'âge des 65 à 69 ans, de sorte qu'il atteigne au moins 51,6% d'ici 2025 (contre 50,9% en 2022). Les entreprises bénéficient de subventions et de conseils sur la manière d'intégrer du mieux possible les collaboratrices et collaborateurs âgés et les maintenir en emploi.

Le taux d'actifs occupés vers l'âge de référence a plus fortement augmenté dans l'OCDE qu'en Suisse

Nous constatons qu'en 2022, la participation au marché du travail des personnes de plus de 65 ans était à peine plus élevée en Suisse qu'ailleurs en Europe. Mais comment le taux d'actifs occupés a-t-il évolué au cours des 12 dernières années parmi la population âgée? La figure 9 montre cette évolution depuis 2010 chez les personnes de 55 à 59 ans (ligne continue) et chez les personnes de 60 à 64 ans (ligne pointillée) pour la Suisse et les groupes de pays de l'OCDE désignés ci-dessus. Il s'avère qu'en Suisse, dans ces deux groupes d'âge, le taux d'actifs occupés reste certes plus élevé qu'à l'étranger; toutefois, il a moins changé depuis 2010. Ainsi, entre 2010 et 2022, ce taux affiche une hausse de seulement 4 points de pourcentage chez les personnes de 55 à 59 ans en Suisse, alors que sur la même période, il a progressé de 14 points de pourcentage dans les pays voisins, certes à partir d'un niveau initial sensiblement inférieur. En Suisse, le taux d'actifs occupés dans le groupe d'âge de 60 à 64 ans a tout de même augmenté de 8 points de pourcentage entre 2010 et 2022. Dans les pays voisins cependant, la hausse est encore plus marquée, avec 20 points de pourcentage.

Fig. 9: Le travail rémunéré des personnes âgées de 55 à 64 ans n'a que légèrement augmenté en Suisse

Evolution du taux d'actifs occupés en Suisse et dans certains groupes de pays de l'OCDE en moyenne pondérée de la population; par groupes d'âge de 55 à 59 ans (ligne continue) et de 60 à 64 ans (ligne pointillée)

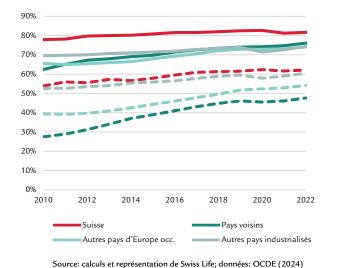
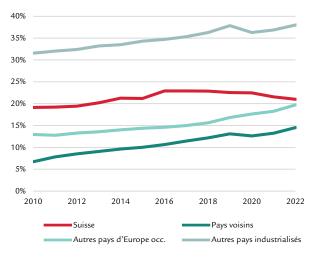


Fig. 10: En Suisse, le taux d'actifs occupés stagne à l'âge de la retraite

Evolution du taux d'actifs occupés des personnes de 65 à 69 ans en Suisse et dans certains groupes de pays de l'OCDE en moyenne pondérée de la population



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OCDE (2024)

Si nous nous concentrons sur les personnes ayant atteint l'âge de la retraite (en Suisse), cette évolution divergente concernant la participation au marché du travail est encore plus marquée: ainsi, la figure 10 montre qu'en Suisse, le taux d'actifs occupés dans le groupe d'âge de 65 à 69 ans a augmenté entre 2010 et 2016, mais qu'il stagne depuis. En revanche, dans les groupes de pays de l'OCDE considérés, le taux d'actifs occupés dans le groupe d'âge de 65 à 69 ans est en nette hausse depuis 2010 (et aussi depuis 2016): en 2010, la participation au marché du travail dans ce groupe d'âge était supérieure de six points de pourcentage à celle du groupe des «autres pays d'Europe occidentale»; elle était presque identique en 2022. En Suisse, contrairement aux pays de l'OCDE, le taux d'actifs occupés stagne également chez les personnes de 70 à 74 ans (non représentées).

Nous ne pouvons pour l'instant faire que des suppositions quant aux raisons de cette évolution de l'activité lucrative à partir de 65 ans par rapport aux autres pays. Il est possible que ces dernières années, par rapport à la Suisse, les systèmes de prévoyance vieillesse à l'étranger aient créé des incitations plus fortes à poursuivre une activité après 65 ans, par exemple en relevant l'âge de la retraite ou en réduisant les prestations. Autre thèse possible, qui reste à analyser: du fait de l'immigration relativement forte de ces vingt dernières années, les entreprises suisses n'ont pas eu besoin de faire autant d'efforts que les entreprises d'autres pays pour recruter ou conserver le plus longtemps possible des travailleuses et travailleurs âgés. 16

En comparaison internationale, le taux d'actifs occupés des personnes de 55 à 64 ans en Suisse a certes augmenté de manière modérée au cours de la dernière décennie, mais cette hausse est réelle. La figure 11 montre que cette augmentation est principalement liée à la participation accrue des

femmes au marché du travail. En 2022, le taux d'actifs occupés des hommes de 55 à 59 ans était au même niveau qu'en 2010. En Suisse, les hommes âgés restent certes plus nombreux à exercer une activité lucrative que les femmes âgées, mais l'écart diminue lentement. Cependant, le taux d'actifs occupés des femmes dans les cohortes suivantes n'a pas augmenté de manière significative au cours de la même période. On peut donc se demander si cette harmonisation du taux entre les hommes et les femmes se poursuivra dans les mêmes proportions à l'avenir.

Fig. 11: La participation des femmes proches de l'âge de référence au marché du travail a fortement augmenté

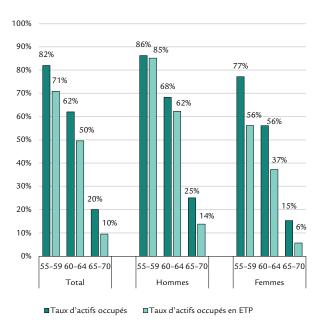
Evolution du taux d'actifs occupés des hommes (ligne continue) et des femmes (ligne pointillée); par groupe d'âge



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

Fig. 12: En général, les personnes exerçant une activité lucrative à l'âge de la retraite travaillent à temps partiel

Taux d'actifs occupés et taux d'actifs occupés en équivalents temps plein (ETP); total et par sexe, par groupe d'âge, 2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

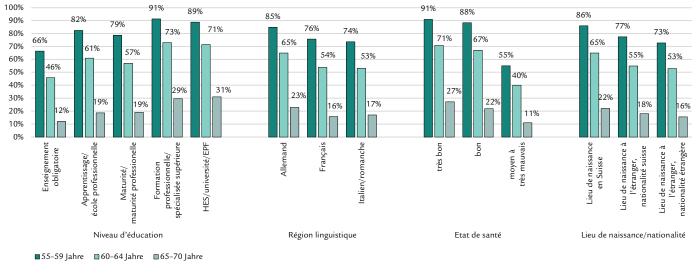
Le taux d'actifs occupés indique la part de la population exerçant un travail rémunéré. Afin d'évaluer à quel point l'on travaille du point de vue du marché du travail, le taux d'occupation doit également être pris en compte. Le travail à temps partiel est très répandu chez les 65-70 ans (cf. fig. 12). Dans ce groupe d'âge, le taux d'actifs occupés est certes de 20%, mais en équivalents temps plein (c'est-à-dire en tenant compte du taux d'occupation travaillé), il est réduit de moitié. Alors que dans les groupes d'âge plus jeunes, ce sont surtout les femmes qui travaillent à un taux d'occupation réduit, le travail à temps partiel est également très répandu chez les hommes après l'âge de référence.

Le taux d'actifs occupés vers l'âge de référence varie non seulement entre les hommes et les femmes, mais aussi au sein des groupes de population. La figure 13 montre que, parmi la population âgée, les personnes avec un niveau d'éducation tertiaire sont plus nombreuses à exercer une activité lucrative que les personnes ayant un niveau d'éducation inférieur. Plus les

personnes se sentent en bonne santé, plus elles auront tendance à exercer une activité lucrative, quel que soit le groupe d'âge.

Fig. 13: Le taux d'actifs occupés est plus élevé chez les personnes qui ont un niveau d'éducation supérieur, sont en bonne santé et sont d'origine suisse





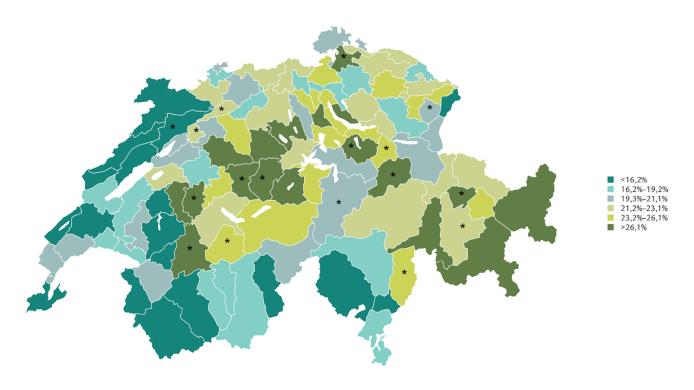
Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

Les personnes âgées nées à l'étranger affichent un taux d'actifs occupés inférieur à celui du reste de la population, y compris chez les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Diverses raisons peuvent expliquer cette situation. Il n'est pas rare qu'une immigration, surtout si elle intervient tard dans la vie active, entraîne des lacunes dans la prévoyance vieillesse. En théorie, elles pourraient être compensées dans une certaine mesure par une activité lucrative à l'âge de la retraite, combinée à un ajournement de la rente. Les résultats présentés à la fgure 13 indiquent toutefois qu'un tel scénario ne se produit pas vraiment systématiquement.

La figure 13 montre en outre qu'en Suisse alémanique, le taux d'actifs occupés des personnes proches de l'âge de référence est supérieur d'un peu plus de 10 points de pourcentage à celui du reste de la Suisse. On observe également des différences considérables à l'âge de la retraite; la figure 14 les présente de manière détaillée selon les régions. L'écart est-ouest en matière de taux d'actifs occupés ne concerne pas seulement les régions linguistiques dans leur ensemble, mais aussi notamment les grandes villes. Ainsi, le taux d'actifs occupés des 65-70 ans a tendance à être plus élevé dans les zones urbaines de Suisse centrale et orientale que dans les villes de Suisse romande.

#### Fig. 14: Les 65 à 70 ans sont plus susceptibles d'être actifs en Suisse alémanique

Taux d'actifs occupés des personnes âgées de 65 à 70 ans par région MS <sup>17</sup>, moyenne 2010-2020, \* = extrapolation sur la base d'un nombre limité d'observations; les résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence.

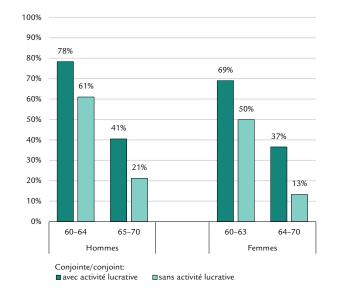


Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

La figure 15 met en évidence une autre différence sociodémographique intéressante: le taux d'actifs occupés des personnes âgées vivant en couple est plus élevé si la conjointe ou le conjoint exerce encore une activité lucrative. Ainsi, le taux d'actifs occupés des hommes âgés de 60 à 64 ans est de 78% si la conjointe<sup>18</sup> exerce encore une activité lucrative, contre seulement 61% dans le cas contraire. Parmi les personnes ayant atteint l'âge de référence (à savoir 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes), les hommes dont la conjointe exerce une activité lucrative sont presque deux fois plus nombreux à faire de même que ceux dont la conjointe est sans activité lucrative (41% contre 21%); les femmes sont presque trois fois plus nombreuses à exercer une activité lucrative dans un tel cas (37% contre 13%). Cette corrélation s'applique indépendamment de facteurs tels que l'âge de la personne concernée, le sexe, l'âge de la conjointe ou du conjoint, le niveau d'éducation, l'origine, l'état de santé et la région linguistique: les personnes âgées de 60 à 70 ans dont la conjointe ou le conjoint exerce une activité lucrative sont 19 points de pourcentage plus susceptibles d'être actives que celles dont la conjointe ou le conjoint est sorti(e) du marché du travail. Cette différence est statistiquement significative. Toutefois, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la causalité de cette corrélation.

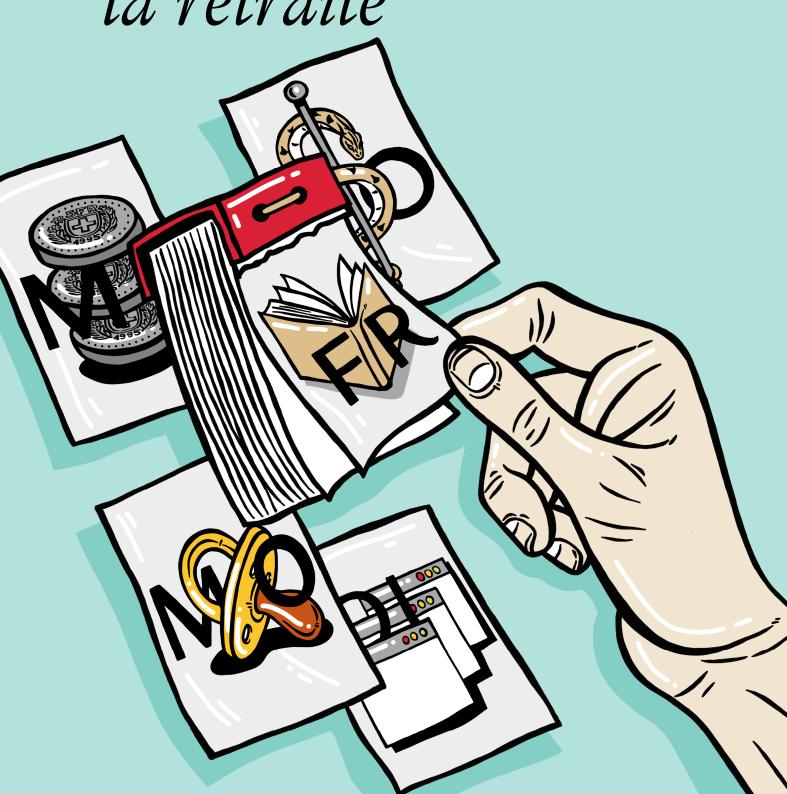
## Fig. 15: Le taux d'actifs occupés est plus élevé lorsque la conjointe ou le conjoint travaille également

Taux d'actifs occupés des hommes et des femmes vivant en couple; par groupe d'âge et activité lucrative de la conjointe ou du conjoint, moyenne 2018-2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

Chapitre 3: Anatomie du travail à l'âge de la retraite



es explications du chapitre 2 ont montré qu'une partie de la population continue à travailler à l'âge de la retraite: de 2018 à 2022, 21% des femmes de 65 ans et 30% des hommes de 66 ans étaient engagés dans la vie active et travaillaient donc au-delà de l'âge de référence. En chiffres absolus, environ 180 000 à 200 000 personnes de 65 ans et plus occupaient un emploi au cours des dernières années. En 2022, le profil type de la personne âgée de 65 à 70 ans exerçant une activité lucrative était une personne mariée, de nationalité suisse, résidant en zone urbaine dans un ménage composé de deux personnes. Le revenu brut moyen issu de l'activité lucrative était d'environ 42 000 francs par an pour un taux d'occupation moyen de 46%. Un peu plus d'un cinquième des personnes actives âgées de 65 à 70 ans travaillait à temps plein, c'est-à-dire à un taux d'occupation d'au moins 90%. 19

#### Aspects de l'activité lucrative à l'âge de la retraite

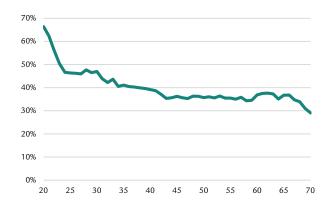
Jusqu'à présent, notre étude a principalement porté sur les *personnes* qui continuent à travailler à l'âge de la retraite. Dans le présent chapitre, nous nous intéressons *aux formes* que le travail à l'âge de la retraite peut revêtir. Pour analyser cet aspect, nous examinerons ci-après plus en détail le profil professionnel type des personnes actives âgées de 65 à 70 ans. Dans notre étude «Vivre plus longtemps, travailler plus longtemps» (Christen, 2021a), nous avions déjà montré qu'il existait des disparités notables entre les secteurs et les professions. Dans l'agriculture et dans les professions libérales, par exemple, on travaille plus souvent au-delà de l'âge de référence que dans l'administration publique ou le secteur financier. On peut partir du principe que le profil des secteurs et des métiers n'a pas fondamentalement changé depuis notre dernière étude, raison pour laquelle nous ne réitérons pas ici ces analyses.

Les personnes actives âgées de 65 à 70 ans exercent majoritairement une activité indépendante Certes, le nombre absolu de personnes employées et de travailleuses et travailleurs indépendants diminue avec l'atteinte de l'âge de référence, mais la baisse est plus marquée dans la première catégorie: 54% des personnes actives âgées de 65 à 70 ans exercent une activité indépendante, sont propriétaires d'une entreprise ou travaillent dans une entreprise familiale, contre seulement 20% des 55 à 59 ans et 26% des 60 à 64 ans. Les personnes exerçant une activité indépendante ont non seulement tendance à travailler plus longtemps, mais elles ont aussi un taux d'occupation moyen plus élevé que les personnes employées (56% contre 37%).

Deux choix sont possibles si l'on veut poursuivre une activité lucrative au-delà de l'âge de référence: rester à son poste ou changer de poste, voire de métier. La figure 16 montre la part de personnes actives qui exercent la profession qu'elles ont apprise. Nous avons regroupé les professions dans les 137 sous-groupes professionnels selon la nomenclature CH-ISCO-19. Alors qu'à l'âge de 20 ans, plus de 60% des personnes actives exercent encore la profession qu'elles ont apprise, ce chiffre tombe à 36% autour de 45 ans. Cette forte baisse par rapport au début de la vie active s'explique probablement par le fait qu'à cet âge, de nombreuses personnes suivent une formation continue et/ou sont promues au rang de cadre et qu'en conséquence – statistiquement parlant –, elles «changent» de métier. Il est intéressant de noter que la part reste relativement stable à partir de 45 ans environ, avant d'enregistrer à nouveau un léger recul après l'âge de référence.

Fig. 16: Dès leur jeunesse, la plupart des gens n'exercent déjà plus la profession qu'ils ont apprise

Proportion de personnes actives exerçant la profession qu'elles ont apprise; par âge, 137 sous-groupes professionnels selon la nomenclature CH-ISCO-19, moyenne 2018-2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

Fig. 17: Les personnes actives de 65 à 70 ans restent longtemps dans la même entreprise

Années d'ancienneté; par position professionnelle et total, par âge, moyenne 2018-2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

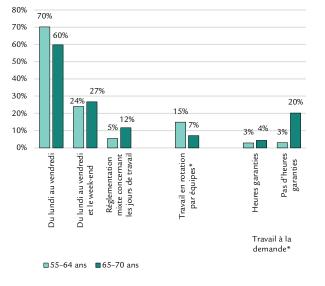
La baisse à partir de 65 ans observée dans la figure 16 pourrait être liée au fait qu'une partie des personnes actives change de profession à l'âge de référence. Toutefois, il se peut aussi que les personnes actives ayant déjà changé de profession soient nettement plus nombreuses à travailler audelà de l'âge de référence et qu'elles représentent donc une part plus importante des personnes actives à l'âge de la retraite. Un élément semble montrer que ce dernier cas pourrait prévaloir sur le premier: l'ancienneté moyenne des 65 à 70 ans est certes légèrement inférieure à celle des personnes actives proches de l'âge de référence (cf. fig. 17), mais elle reste élevée et atteint 19,6 ans. En outre, seules 4% des personnes actives de 65 à 70 ans indiquent être présentes dans l'entreprise depuis moins d'un an, contre plus de 80% qui travaillent dans la même entreprise depuis plus de cinq ans. En d'autres termes, les personnes qui se sont complètement réorientées sur le plan professionnel à l'approche de l'âge de la retraite constituent probablement une minorité.

Le travail en rotation par équipes est moins répandu à l'âge de la retraite, contrairement au travail à la demande La situation des personnes actives à l'âge de la retraite diffère également de celle des personnes actives plus jeunes en termes d'organisation du temps de travail. Par exemple, la figure 18 montre que 60% des personnes âgées de 65 à 70 ans ne travaillent que du lundi au vendredi, contre 70% des personnes actives proches de l'âge de la retraite. Autre fait marquant: 12% des personnes actives à l'âge de la retraite déclarent avoir une organisation mixte des jours de travail (c'est-à-dire que ces derniers ne sont pas fixes et qu'ils peuvent changer en permanence) et sont plus nombreuses à être dans cette situation que les personnes de 55 à 64 ans. En revanche, le travail en rotation par équipes est moins répandu chez les travailleuses et travailleurs plus âgés: seules 7% des personnes employées âgées de 65 à 70 ans déclarent travailler sous cette forme, contre 15% des 55-64 ans. De plus, les personnes actives de 65 à 70 ans sont nettement plus nombreuses à travailler à la demande que les 55-64 ans (24% contre 6%); la plupart d'entre elles n'ont pas de nombre minimum garanti

d'heures de travail. Cela laisse supposer qu'à l'âge de la retraite, les personnes travaillent souvent de manière irrégulière, par exemple comme intervenants ou intervenantes mobiles.

Fig. 18: Les personnes employées à l'âge de la retraite sont plus nombreuses à travailler à la demande

Proportion de personnes actives soumises aux organisations du temps de travail suivantes; par groupe d'âge, moyenne 2018-2022, \*personnes employées uniquement



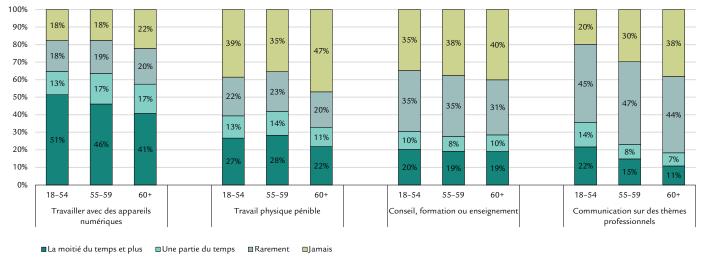
Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

Le monde du travail est soumis à des changements constants: les personnes qui auront 65 ans en 2024 et qui ont terminé un apprentissage sont entrées sur le marché du travail en 1975, soit un peu plus de 15 ans avant les débuts de la commercialisation d'Internet. Cela montre que les exigences posées à la main-d'œuvre et les profils d'emploi évoluent en permanence et peuvent varier selon les groupes d'âge. A l'aide du module supplémentaire «Compétences professionnelles» de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS, nous vous indiquons ci-après les activités que les personnes actives déclarent effectuer dans le cadre de leur temps de travail.<sup>20</sup>

La transition numérique se reflète dans le temps passé avec les appareils numériques: pour la majorité des personnes de 18 à 54 ans, l'utilisation de ces appareils représente au moins la moitié du temps de travail; seules 18% des personnes de ce groupe d'âge déclarent ne jamais utiliser d'appareils numériques (cf. fg. 19). L'utilisation des appareils numériques diminue avec l'âge: seules 41% des personnes actives de 60 ans et plus déclarent travailler majoritairement avec des appareils numériques. De même, à cet âge, on consacre moins de temps à des travaux physiques pénibles que dans les groupes d'âge plus jeunes, ce qui est probablement dû à un effet de sélection: les retraites anticipées (ou d'autres motifs de sortie du marché du travail comme les invalidités) sont plus fréquentes dans les professions physiquement éprouvantes en raison de problèmes de santé.

Fig. 19: Chez les personnes actives âgées, l'utilisation des appareils numériques et le travail physique pénible occupent une place moindre dans le temps de travail

Temps consacré par les personnes actives à diverses activités professionnelles; par groupe d'âge, 2022



Source: calculs et représentation de Swiss Life; données: OFS ESPA (OFS 2023b)

L'un des moyens souvent cités pour réduire la charge de travail en fin de carrière consiste à abandonner les tâches de direction, à assumer davantage de tâches de conseil ou à se consacrer à la formation de jeunes collaboratrices ou collaborateurs. Toutefois, ces cas de figure ne semblent pas être fréquents: tous groupes d'âge confondus, le temps consacré au conseil, à la formation ou à l'enseignement est à peu près le même. En revanche, le domaine d'activité «Communication sur des thèmes professionnels avec des personnes de l'entreprise» (p. ex. des réunions) semble occuper une place nettement moins élevée dans le temps de travail des personnes actives de 60 ans et plus que chez les personnes actives plus jeunes. Par rapport aux 18-54 ans, elles sont deux fois moins nombreuses à consacrer au moins la moitié de leur temps de travail à la communication et deux fois plus nombreuses à ne pas consacrer du tout de temps à ce domaine d'activité. Cela pourrait être lié au fait que les personnes actives âgées exercent plus souvent une activité indépendante et travaillent donc dans de plus petites entreprises, voire dans des entreprises individuelles. On peut supposer que dans des entreprises de cette taille, une partie des activités à coordonner par voie de communication est superflue.

#### Retraite et travail bénévole

Cette étude se concentre principalement sur le travail rémunéré. Il ne faut toutefois pas oublier qu'en Suisse, en 2020, le nombre d'heures de travail non rémunérées a dépassé le nombre d'heures de travail rémunérées. La figure 20 indique par âge, pour les hommes et les femmes, le nombre moyen d'heures de travail rémunérées et non rémunérées effectuées par semaine: le nombre d'heures de travail rémunérées diminue fortement vers l'âge de référence, tandis que le nombre d'heures de travail non rémunérées augmente légèrement. On constate notamment, chez les personnes âgées d'environ 60 ans et plus, une hausse du nombre d'heures de garde d'enfants en dehors du ménage (regroupées sous «prestations d'aide non

rémunérées» dans la figure 20). Par rapport aux personnes âgées de 60 à 64 ans, le nombre moyen total d'heures de travail (rémunérées et non rémunérées) par personne et par semaine est inférieur d'environ 20% chez les femmes de 65 à 69 ans et d'environ 30% chez les hommes de ce même groupe d'âge.

Fig. 20: Le temps de travail non rémunéré augmente légèrement vers l'âge de référence, mais ne compense pas la diminution du travail rémunéré

Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires dans le groupe d'âge correspondant, 2020

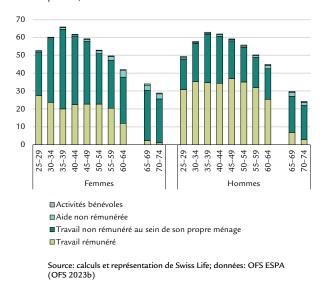
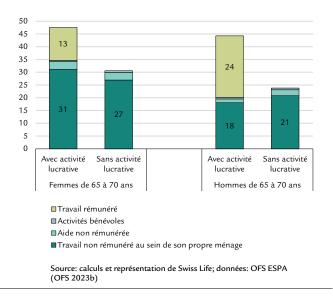


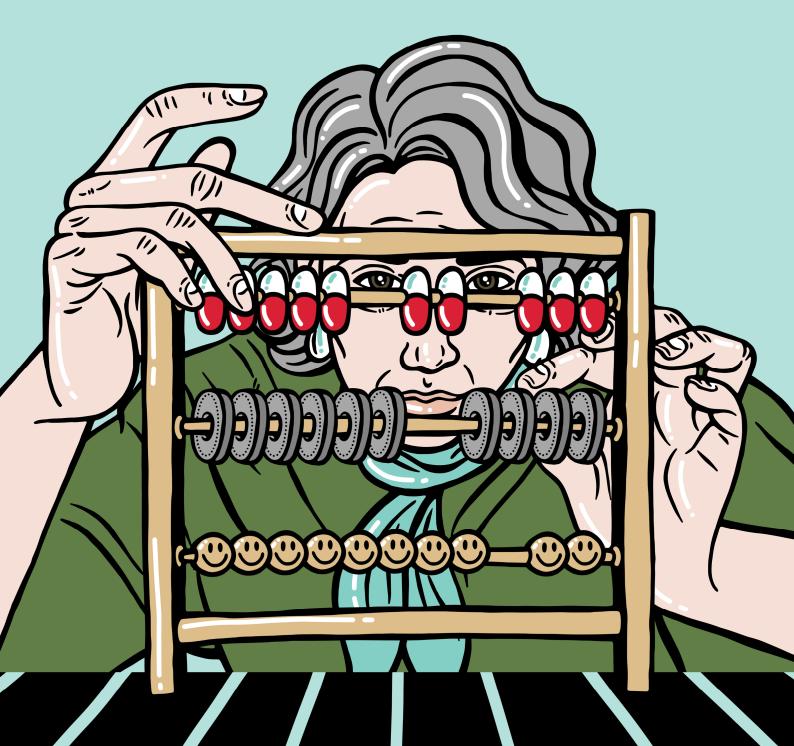
Fig. 21: Le nombre d'heures de travail non rémunérées est à peu près similaire pour les personnes actives âgées de 65 à 70 ans et les personnes du même groupe d'âge sans activité lucrative

Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires, 65-70 ans, 2020



La figure 21 concerne les personnes âgées de 65 à 70 ans et fait la distinction entre celles qui exercent encore une activité lucrative et celles qui sont complètement à la retraite. On pourrait penser qu'à l'âge de la retraite, l'activité lucrative supplante dans une certaine mesure le travail non rémunéré. Or, cela ne semble bien souvent pas être le cas: les femmes âgées de 65 à 70 ans exerçant une activité lucrative effectuent davantage d'heures de travail non rémunérées au sein de leur propre ménage que les femmes sans activité lucrative. Hors du ménage, elles effectuent autant d'heures de travail non rémunérées que ces dernières. En revanche, chez les hommes, l'activité lucrative semble, dans une certaine mesure, concurrencer le travail non rémunérée. Le nombre moyen d'heures de travail non rémunérées effectuées par semaine chez les hommes exerçant une activité lucrative n'est inférieur que de quatre heures à celui des hommes sans activité lucrative.

Chapitre 4: Travailler plus longtemps: avec ou sans moi?



ans les chapitres précédents, nous nous sommes intéressés à la part de la population qui continue à travailler à l'âge de la retraite et aux formes que prend cette activité. Nous souhaitons, dans les chapitres suivants, identifier les raisons pour lesquelles environ un quart de la population continue d'exercer une activité lucrative audelà de l'âge de référence, et pourquoi le reste de la population ne fait pas ce choix. De plus, nous aimerions savoir si la population active âgée de 50 ans et plus est disposée à travailler au-delà de l'âge de la retraite. Etant donné que la réflexion personnelle quant à une éventuelle poursuite de l'activité lucrative à l'âge de la retraite intervient nécessairement dans les années qui précèdent et que cette décision est également influencée par les conditions de travail, nous nous intéressons tout d'abord à la manière dont les personnes actives âgées de plus de 50 ans jugent leur situation professionnelle et leur santé. L'analyse présentée dans ce chapitre s'appuie en grande partie sur une enquête en ligne représentative, effectuée dans toute la Suisse en janvier et février 2024 auprès d'environ 2000 personnes âgées de 50 à 70 ans faisant partie de la population assimilée linguistiquement et utilisant Internet (cf. chapitre «Méthodologie»).

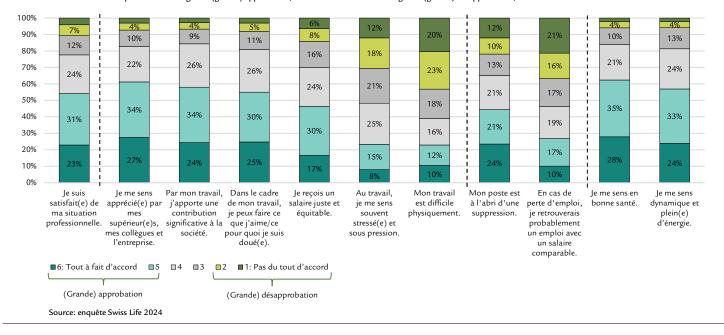
#### Evaluation subjective de la situation professionnelle

La figure 22 illustre l'évaluation des personnes interrogées âgées de 50 à 70 ans (encore) actives concernant différentes affirmations sur les conditions de travail et la santé. Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des personnes active se dit globalement (très) satisfaite de sa situation professionnelle.<sup>21</sup> Seule une minorité n'en est pas satisfaite.

La plupart des personnes interrogées estiment qu'on leur témoigne de la reconnaissance au travail. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées juge que le travail permet de se rendre utile à la société (ce chiffre atteint même 70% chez les 65-70 ans). Peu de personnes sont catégoriquement *en désaccord* avec cet avis. En revanche, les avis concernant la sécurité de l'emploi sont plus partagés. Seules 44% des personnes interrogées pensent clairement que leur poste est à l'abri d'une éventuelle suppression; environ un tiers n'est plutôt pas ou clairement pas de cet avis. Dans le cas d'une hypothétique perte d'emploi, seul un quart des personnes interrogées aurait bon espoir de pouvoir retrouver un emploi comparable. Même si le stress et les contraintes physiques sont présents au travail, moins d'un quart des personnes interrogées juge le travail stressant ou éprouvant physiquement.

Fig. 22: La plupart des personnes actives âgées se disent satisfaites de leurs conditions de travail et de leur état de santé, mais c'est loin d'être le cas de toutes et cela ne s'applique pas à toutes les dimensions

Part des réponses des personnes actives interrogées âgées de 50 à 70 ans aux affirmations suivantes; sur une échelle de 1 («pas du tout d'accord») à 6 («tout à fait d'accord»), les valeurs de 5 et 6 doivent être interprétées comme signe de (grande) approbation, les valeurs de 1 et 2 comme signe de (grande) désapprobation, n = 1180 à 1248

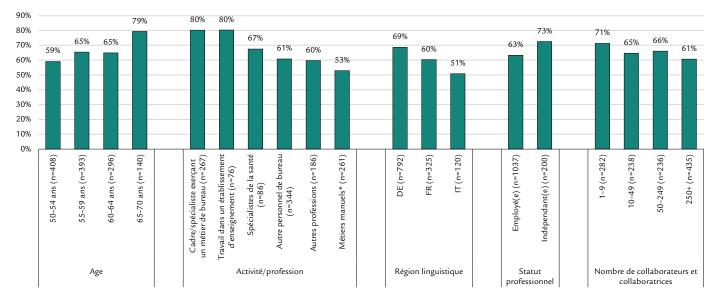


Bien entendu, la situation présentée ici est très hétérogène et englobe différents groupes de population et catégories professionnelles. Pour représenter ces différences, nous avons calculé l'«indice de la situation en matière de travail et de santé» (ITS). Cet indice correspond à la moyenne de toutes les dimensions évaluées dans la figure 22; les évaluations concernant les contraintes physiques et le stress sont prises en compte dans l'indice sur la base de valeurs réciproques. La figure 23 montre, pour différents groupes de population et catégories professionnelles, la part des personnes chez lesquelles l'indice atteint au moins la valeur «4». Pour simplifier, le graphique montre donc la part des personnes actives qui, globalement, jugent leur situation professionnelle et leur santé au moins «satisfaisante» ou «plutôt bonne». On peut noter que ce sont davantage les différences entre les groupes qui sont significatives que le niveau absolu des valeurs.

#### Fig. 23: Différences au niveau de la situation professionnelle et de l'état de santé selon l'âge, la profession, la région linguistique et la taille de l'entreprise

«Indice de la situation en matière de travail et de santé» (ITS): part des personnes actives qui, selon respectivement huit et deux dimensions, jugent leur situation professionnelle et leur état de santé au moins satisfaisants et/ou plutôt bons (c.-à-d. avec une note de 4 sur une échelle de 1 à 6); personnes actives âgées de 50 à 70 ans

\* Les métiers manuels regroupent ici les domaines d'activité suivants: travail dans un véhicule, transport, atelier, chantier, montage, entrepôt, magasin, service/cuisine ou production/fabrication/transformation



Source: enquête Swiss Life 2024

La figure 23 montre notamment que les personnes actives à l'âge de la retraite jugent leur situation professionnelle meilleure que ne le font les personnes âgées de 50 à 64 ans. Cela est probablement lié au fait que la structure socio-économique des personnes actives à l'âge de la retraite diffère de celle des personnes actives plus jeunes, comme indiqué aux chapitres 2 et 3. Autrement dit, les personnes qui travaillent plus longtemps sont probablement celles dont la profession ou la situation professionnelle était, avant l'âge de la retraite, globalement plus avantageuse.

Les «cols bleus» jugent leur situation de travail de manière moins positive que les cadres et les spécialistes occupant un emploi de bureau. Des différences sont également visibles entre les métiers manuels («cols bleus») et les métiers de bureau («cols blancs»). Les personnes exerçant des activités (souvent plus éprouvantes physiquement) dans le bâtiment, dans les usines ou la maintenance sont moins nombreuses à juger leur situation professionnelle générale de manière positive que les personnes actives occupant un emploi de bureau. Mais il existe aussi des différences au sein des personnes exerçant un métier de bureau. De plus, de manière générale, les personnes exerçant une activité indépendante sont plus satisfaites que les personnes employées. Enfin, les personnes travaillant dans des grandes entreprises de 250 personnes et plus sont en général moins satisfaites que celles travaillant dans de très petites entreprises employant moins de 10 personnes.

# Pourquoi nous (ne) travaillons (pas) plus longtemps

#### Raisons de l'exercice d'une activité lucrative à l'âge de la retraite

Le chapitre 3 a montré que 30% des hommes âgés de 66 ans et 21% des femmes âgées de 65 ans exercent encore une activité lucrative et continuent donc de travailler au-delà de l'âge de référence. Les raisons peuvent être très diverses, mais globalement, les personnes concernées peuvent être classées en deux catégories principales: celles qui doivent et celles qui veulent continuer d'exercer une activité lucrative. Afin d'analyser lequel de ces deux groupes domine, nous avons interrogé les personnes qui travaillent au-delà de l'âge de référence ou qui l'ont fait par le passé, afin de connaître leurs motivations.

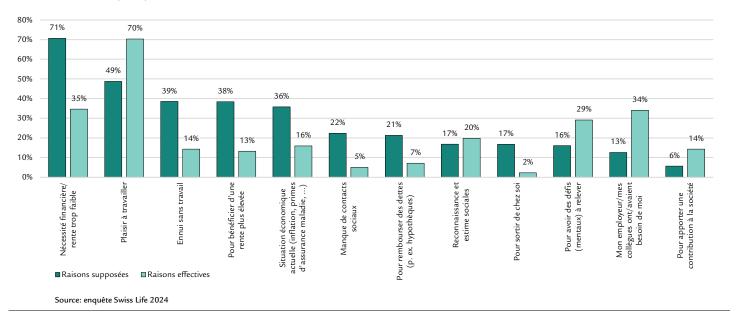
Nous avons également demandé aux autres personnes ayant participé à notre enquête pourquoi, selon elles, les Suisses travaillent au-delà de l'âge de référence.<sup>22</sup> La figure 24 le montre: la population âgée de 50 à 70 ans a une idée faussée des raisons pour lesquelles on travaille au-delà de l'âge de référence. Ainsi, la raison (présumée) la plus souvent avancée pour expliquer la poursuite d'une activité lucrative est la «nécessité financière / une rente trop faible» (71% des personnes interrogées). En revanche, cette raison n'est invoquée que par 35% des personnes ayant effectivement travaillé au-delà de l'âge de référence, 45% d'entre elles avancent au moins l'une des quatre raisons financières proposées. Ce groupe cite bien plus souvent qu'on ne le pense généralement des raisons autres que financières, parmi lesquelles «le plaisir de travailler» (70%), «l'employeur/les collègues ont besoin de moi» (34%) et «pour avoir des défis (mentaux)» (29%). La situation économique actuelle, le remboursement de dettes ou l'obtention d'une rente plus élevée sont aussi des raisons beaucoup plus souvent citées par la population que par les personnes qui continuent effectivement à travailler. Contrairement à ce que pense la population, il semble donc que la poursuite d'une activité lucrative soit moins liée à des raisons financières qu'à la volonté des personnes concernées de continuer à travailler.

L'analyse des raisons effectives expliquant la poursuite d'une activité lucrative repose sur un nombre relativement restreint d'observations (182). Cependant, nos conclusions se recoupent en grande partie avec les raisons du maintien de l'activité lucrative à l'âge de la retraite relevées en 2019 dans une enquête de l'OFS: selon cette dernière, 66% des personnes interrogées continuent de travailler parce qu'elles aiment leur travail, tandis que 26% invoquent des raisons financières.<sup>23</sup> Même si notre enquête n'est pas entièrement comparable à celle effectuée par l'OFS en 2019 en raison d'autres options de sélection, les résultats indiquent que les raisons financières pourraient avoir gagné en importance.

Fig. 24: La nécessité financière comme motif de la poursuite d'une activité lucrative est surestimée, tandis que le plaisir à travailler est une raison sous-estimée

«Raisons supposées»: part des personnes âgées de 50 à 70 ans interrogées sur les raisons pour lesquelles, selon elles, on travaille au-delà de l'âge de référence en Suisse<sup>22</sup>; max. 4 réponses possibles; n = 2023

«Raisons effectives»: part des personnes interrogées qui exercent ou ont exercé une activité lucrative au-delà de l'âge de référence et indiquant une raison de leur activité lucrative à l'âge de la retraite; max. 4 réponses possibles; n = 182



S'agissant de l'évaluation générale des raisons supposées de la poursuite du travail, on note des différences entre les groupes de population: avec l'âge, les personnes interrogées sont plus nombreuses à penser que «le plaisir à travailler» explique la poursuite d'une activité lucrative à l'âge de la retraite, et sont moins nombreuses à invoquer la situation économique actuelle. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à penser que la poursuite d'une activité lucrative est liée à des raisons financières. Cela pourrait être lié au fait que les femmes s'attendent en général à une prévoyance vieillesse moins favorable en raison de taux d'occupation plus faibles et donc de revenus issus de l'activité lucrative plus bas (cf. Christen [2023] et Christen & Myohl [2023]) et généralisent ces attentes au reste de la population. Par rapport aux personnes bénéficiant d'une bonne situation financière, les personnes qui ne se sentent pas en sécurité sur le plan financier sont également plus nombreuses à invoquer la «nécessité financière» comme raison supposée de poursuivre une activité lucrative. Par ailleurs, les personnes qui prévoient elles-mêmes de travailler au-delà de l'âge de référence sont significativement plus nombreuses à estimer que «le plaisir à travailler» est l'une des raisons pour lesquelles les personnes en Suisse travaillent plus longtemps.

Les raisons effectives de la poursuite de l'activité professionnelle diffèrent aussi selon le sexe, la santé et la situation financière personnelle, sachant que la figure 25 repose sur un faible nombre d'observations. Les hommes qui exercent ou ont exercé une activité lucrative à l'âge de la retraite sont plus nombreux que les femmes à expliquer la poursuite de leur activité lucrative par le fait qu'ils aiment travailler et/ou que leurs collègues ont besoin d'eux. Les femmes, en revanche, invoquent plutôt la nécessité financière. Enfin, sans surprise, la figure 25 montre que les personnes interrogées qui continuent à travailler à la retraite pour des raisons financières sont surtout

celles qui estiment ne pas être en sécurité sur le plan financier ou qui jugent leur santé moyenne ou mauvaise; seule la première raison est significative sur le plan statistique.

Fig. 25: Dans différents groupes de population, le plaisir à travailler est la raison la plus souvent invoquée pour justifier la poursuite d'une activité lucrative à l'âge de la retraite

Personnes interrogées qui travaillent ou ont travaillé au-delà de l'âge de référence: raisons effectives de la poursuite de l'activité lucrative; par sexe et par évaluation subjective de la santé et de la situation financière (grande approbation = valeurs 5 et 6; pas d'approbation = valeurs 1 et 4)

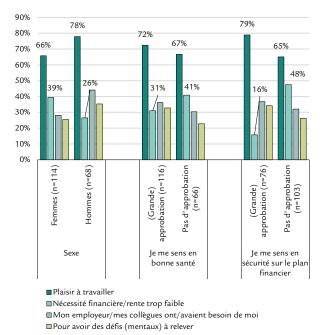
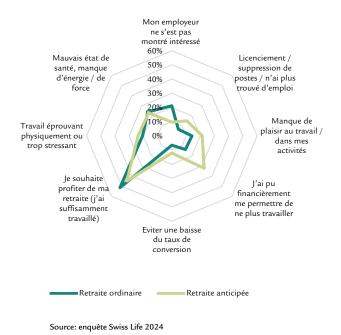


Fig. 26: Près de la moitié des personnes font le choix d'arrêter de travailler car elles veulent «profiter de la retraite»

> Personnes retraitées interrogées et raisons<sup>24</sup> pour lesquelles elles ont décidé de ne pas travailler plus longtemps; par date de départ à la retraite, n entre 184 et 299



#### Raisons pour lesquelles on ne travaille **pas** à l'âge de la retraite

Certes, une minorité non négligeable continue de travailler à l'âge de la retraite, mais la plupart des personnes en Suisse prennent leur retraite soit de manière anticipée, soit à l'âge de référence. Selon notre enquête, 35% des personnes de 65 à 70 ans ont pris une retraite anticipée et 29% ont cessé de travailler à l'âge de référence, c'est-à-dire «à l'âge ordinaire».

Le fait d'être en sécurité sur le plan financier est une raison plus souvent invoquée par les personnes ayant pris une retraite anticipée que par celles ayant pris leur retraite à l'âge ordinaire pour expliquer le choix de ne pas continuer à travailler.

Source: enquête Swiss Life 2024

Pour mieux comprendre les raisons des retraites anticipées et des départs à la retraite à l'âge de référence, nous avons demandé aux personnes concernées pourquoi elles n'ont *pas* travaillé plus longtemps.<sup>24</sup> Comme le montre la figure 26, environ la moitié invoque le fait de vouloir profiter de la retraite; cette raison est plus souvent avancée par les personnes ayant pris leur retraite à l'âge «ordinaire» que par les personnes préretraitées (51% contre 45%). En outre, les personnes qui prennent une retraite anticipée invoquent souvent la raison suivante: «Je peux me permettre financièrement de ne plus travailler» (32%). Les personnes qui prennent leur retraite à l'âge «ordinaire» indiquent nettement moins souvent cette raison (14%). Dans les deux groupes, près d'un quart des personnes interrogées

explique le choix de ne pas travailler plus longtemps par une mauvaise santé et/ou un manque d'énergie/de force.

En outre, 15% des personnes ayant pris une retraite anticipée ont connu une suppression de poste, des difficultés à trouver un nouvel emploi ou un licenciement, c'est-à-dire qu'elles ont pris une retraite anticipée contre leur gré, pour des raisons liées au marché du travail. Rapportée à l'ensemble de la population âgée de 65 à 70 ans (c'est-à-dire en incluant les personnes ayant cessé de travailler à l'âge de référence ou au-delà), la part des personnes ayant pris une retraite anticipée contre leur gré, pour des raisons liées au marché du travail, s'élève à 6%. Cela correspond environ à la part de la population qui, d'après nos calculs basés sur les données de l'ESPA (Christen, 2021b), a quitté prématurément le marché du travail contre son gré en raison d'une demande de travail insuffisante. Le manque d'intérêt de la part des entreprises est l'une des raisons souvent citées pour justifier un départ à la retraite à l'âge «ordinaire» (21%).

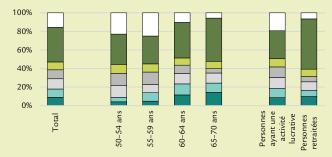
Peu de personnes font le choix de ne pas travailler plus longtemps en raison d'obligations de prise en charge d'enfants Seules 10% des personnes interrogées expliquent leur choix de ne pas travailler plus longtemps par l'aide à des proches (p. ex. parents ou petitsenfants) et/ou leur prise en charge. On ne constate ici aucune différence entre les personnes ayant pris une retraite anticipée et celles qui sont parties à la retraite à l'âge «ordinaire». En outre, la volonté de préserver les possibilités de carrière des collègues de travail plus jeunes entre rarement en ligne de compte dans la décision de prendre une retraite anticipée. Ainsi, seules 6% des personnes ayant pris une retraite anticipée et 14% de celles ayant pris une retraite à l'âge «ordinaire» déclarent avoir fait le choix de ne pas travailler plus longtemps pour «faire de la place aux plus jeunes».

#### Poursuite de l'activité professionnelle à partir de 65 ans

Les personnes actuellement ou anciennement employées ont été invitées à évaluer l'affirmation selon laquelle leur employeur souhaite ou a souhaité qu'elles poursuivent leur activité professionnelle après 65 ans. Globalement, seules environ 20% se déclarent tout à fait d'accord avec cette affirmation; plus de deux fois plus ne se déclarant absolument pas d'accord avec elle. La part de personnes tout à fait d'accord avec cette affirmation augmente légèrement avec l'âge, mais elle atteint seulement un quart environ chez les 65-70 ans.

#### Fig. 27: Rarement d'intérêt pour l'emploi des plus de 65 ans

Part de réponses de personnes actuellement ou anciennement employées à l'affirmation suivante: mon employeur manifeste ou a manifesté de l'intérêt pour la poursuite de mon activité professionnelle au-delà de 65 ans. n min. = 337



■6: Tout à fait d'accord □5 □4 □3 □2 ■1: Pas du tout d'accord □Ne sait pas

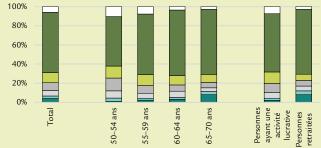
Source: enquête Swiss Life 2024

#### Retraite anticipée

Toutefois, l'observation ci-dessus ne signifie pas que les personnes employées plus âgées ont le sentiment d'être forcées à prendre une retraite anticipée. Près des trois quarts ne sont pas de cet avis, seules 7% sont tout à fait d'accord avec l'affirmation ci-dessus. La part de personnes qui est d'accord avec l'affirmation est un peu plus élevée (12%) chez les personnes retraitées. Il convient toutefois de noter que cette question n'a été posée qu'aux personnes actuellement ou anciennement employées. Les personnes sans activité lucrative et les personnes exerçant une activité indépendante (de manière imposée, le cas échéant) n'ont pas été interrogées.

#### Fig. 28: Pas de pression des employeurs en faveur de retraites anticipées

Part de réponses de personnes (anciennement) employées, âgées de 50 à 70 ans, à l'affirmation suivante: mon employeur fait ou a fait pression pour que je prenne une retraite anticipée. n min. = 337



■6: Tout à fait d'accord ■5 □4 □3 □2 ■1: Pas du tout d'accord □Ne sait pas

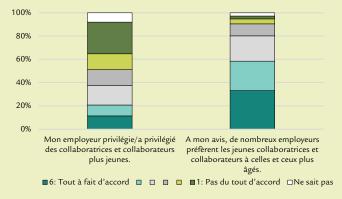
Source: enquête Swiss Life 2024

#### Préférence accordée aux jeunes collaboratrices et collaborateurs par rapport aux plus âgés

Seule une minorité (environ 20%) des personnes (anciennement) employées est tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle *leur* employeur a préféré des collaboratrices et collaborateurs plus jeunes, 41% n'étant pas du tout d'accord avec cette affirmation. En revanche, dans la majorité, les mêmes personnes interrogées sont tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle «*de nombreux employeurs*» privilégient les jeunes collaboratrices et collaborateurs au détriment des plus âgés. Cette différence peut s'expliquer par le fait que de nombreuses personnes n'ont pas nécessairement vécu de telles discriminations elles-mêmes et/ou chez leur employeur, mais ont peut-être connaissance de telles situations dans leur entourage.

#### Fig. 29: Divergence entre l'appréciation de l'employeur et celle du marché du travail

Part de réponses  $^{25}$  de personnes (anciennement) employées, âgées de 50 à 70 ans, aux affirmations suivantes; n min. = 1497



Source: enquête Swiss Life 2024

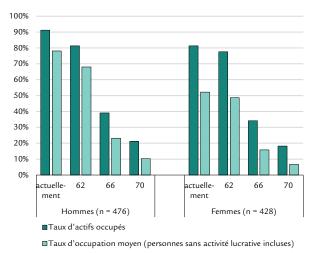
#### Projets et souhaits pour la retraite

L'âge de la retraite approchant, on commence peu à peu à y réfléchir: dans l'idéal, à quel moment suis-je en mesure et disposé(e) à prendre ma retraite? Comment vais-je m'occuper pendant ma retraite? Nous analysons ci-après les projets des personnes actives âgées en prévision de leur retraite.

Dans notre enquête, nous avons demandé aux personnes âgées de 50 à 60 ans si elles prévoyaient d'exercer encore une activité lucrative quelques années avant l'âge de référence (à 62 ans), juste après celui-ci (à 66 ans) et quelques années après (à 70 ans), et à quel taux d'occupation. La figure 30 montre que près de quatre hommes sur dix prévoient d'exercer encore une activité lucrative à l'âge de 66 ans. Les personnes qui envisagent d'exercer une activité lucrative prévoient en moyenne un taux d'occupation de près de 60%. Environ un tiers des femmes pense exercer une activité lucrative à 66 ans. Près d'un cinquième pense aussi encore exercer une activité lucrative à l'âge de 70 ans. Ainsi, les femmes âgées aujourd'hui de 50 à 60 ans qui pensent exercer une activité lucrative à l'âge de la retraite sont plus nombreuses que les femmes âgées aujourd'hui de 66 ou 70 ans qui exercent effectivement une activé lucrative.

Fig. 30: Un peu plus d'un tiers des personnes de 50 à 60 ans part du principe qu'elles exerceront encore une activité lucrative à 66 ans

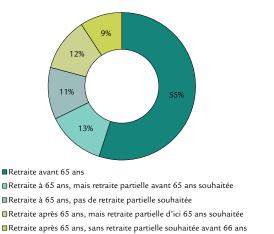
Taux d'actifs occupés actuel des personnes interrogées âgées de 50 à 60 ans et attendu à l'âge de 62, 66 et 70 ans et taux d'occupation moyen (y c. taux d'occupation de 0% des personnes sans activité lucrative)



Source: enquête Swiss Life 2024

En l'absence de contraintes, la majorité opterait pour une retraite anticipée

Part des réponses des personnes actives âgées de 50 à 64 ans (sans les personnes en retraite partielle) concernant la date souhaitée de départ en retraite définitive et/ou partielle; n=1029



Source: enquête Swiss Life 2024

La figure 30 représente les attentes qui ne correspondent pas nécessairement aux scénarios souhaités. La figure 31 montre en revanche que seules environ 21% des personnes âgées aujourd'hui de 50 à 64 ans cesseraient définitivement leur activité lucrative après l'âge de référence de 65 ans si elles pouvaient «prendre leur décision sans restrictions financières et/ou liées à leur situation». Plus de la moitié de ce groupe (12%) souhaiterait réduire son taux d'occupation avant 65 ans dans le cadre d'une retraite partielle.

55% envisagent même de prendre leur retraite définitive avant 65 ans. Cela ne signifie pas pour autant que personne ou presque ne peut envisager de poursuivre une activité lucrative après 65 ans si certaines conditions sont remplies. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

Par rapport à 2020, moins de personnes souhaitent prendre une retraite anticipée; en revanche, la poursuite de l'activité professionnelle après 65 ans est un souhait plus souvent exprimé.

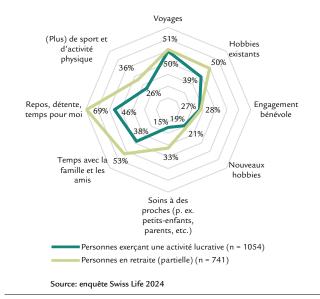
En 2020, nous avions déjà posé les questions sous-jacentes à la figure 31, même si la population statistique était légèrement différente. <sup>26</sup> Si l'on compare les valeurs de l'époque avec celles de notre enquête actuelle pour le même groupe de population, on constate qu'aujourd'hui, les personnes actives sont un peu moins nombreuses qu'en 2020 à vouloir partir à la retraite *avant* 65 ans (seulement 50% contre 62%); à l'inverse, elles sont plus nombreuses à souhaiter un arrêt définitif de l'activité lucrative *après* 65 ans (25% contre 15%). Ces différences sont statistiquement significatives. Nous ne pouvons faire que des suppositions quant aux raisons de ces changements concernant l'âge souhaité de départ à la retraite. Il faut toutefois noter que l'enquête de l'automne 2020 avait eu lieu pendant la pandémie de Covid-19 et que le contexte ne favorisait probablement pas la disposition à «travailler plus longtemps».

Avec le recul, la plupart des personnes retraitées choisiraient à nouveau le même moment pour partir à la retraite. Les figures 30 et 31 ont un caractère prospectif car elles représentent les souhaits et les attentes de la population active âgée d'aujourd'hui. Idéalement, la majorité des personnes actives âgées souhaiterait partir à la retraite avant 65 ans. Dans les faits, le «taux de préretraites» a été inférieur ces dernières années et s'est établi à 35%. <sup>27</sup> Cela signifie que, bien souvent, les souhaits de retraite anticipée ne se réalisent pas. Avec le recul, deux tiers des personnes retraitées interrogées feraient malgré tout le même choix concernant le moment de leur départ à la retraite; ce chiffre n'a que très peu changé par rapport à notre enquête de 2020. Seules 9% opteraient pour un départ plus précoce et 16% pour un départ plus tardif. A quelques différences près, cela vaut à la fois pour les personnes ayant pris une retraite anticipée que pour les personnes qui sont parties à la retraite à l'âge «ordinaire» et les personnes ayant travaillé au-delà de l'âge de la retraite.

En règle générale, la retraite offre plus de temps libre pour réaliser des projets personnels. Dans notre enquête, 25% des personnes actives de 50 ans et plus déclarent avoir des projets concrets pour leur retraite et 47%, des projets au moins vagues. La part de personnes ayant des projets concrets augmente légèrement avec l'âge. Environ 70% des personnes actives ayant des projets souhaiteraient voyager, soit 51% de l'ensemble des personnes actives, comme le montre la figure 32. Les voyages sont donc le projet le plus souvent cité et se classent devant «le repos, la détente et le temps pour soi». 27% des personnes interrogées prévoient de s'engager dans des activités bénévoles, 19% souhaitent s'initier à de nouveaux hobbies.

Fig. 32: De nombreuses personnes prévoient de voyager, mais le plus souvent, elles souhaitent mettre à profit leur temps libre pour elles, leurs amis et leur famille

Part de réponses à la question: «Quels sont vos projets pour votre retraite?» et/ou <sup>28</sup> «Quelles activités avez-vous menées depuis votre retraite (partielle)?»



Pareillement, nous avons souhaité savoir quelles activités, parmi celles représentées à la figure 32, les personnes retraitées interrogées avaient réalisées depuis leur départ à la retraite. Un constat s'impose: les personnes retraitées consacrent souvent plus de temps à elles-mêmes, à leurs amis et/ou à leur famille que les personnes actives âgées ne le prévoient. Ainsi, 33% des personnes retraitées interrogées s'occupent de leurs petits-enfants ou de leurs proches, alors que seulement 15% des personnes actives âgées prévoient de le faire. Le nombre de voyages entrepris est à peu près équivalent à celui des voyages prévus.

## Disposition à travailler plus longtemps

Nous avons constaté qu'une majorité des personnes interrogées de 50 ans et plus cesserait l'activité lucrative avant l'âge de référence si elles pouvaient choisir indépendamment de contraintes financières ou autres. Cela ne signifie pas pour autant que personne ou presque ne serait disposé à poursuivre une activité lucrative au-delà de l'âge de référence si certaines conditions sont réunies.

### Qui serait en principe disposé(e) à travailler plus longtemps et pendant combien de temps?

Le cercle à gauche dans la figure 33 montre que 45% des personnes âgées de 50 à 63/64 ans sont (relativement) disposées à travailler au-delà de l'âge de référence; un peu plus des deux tiers de ces personnes sont disposées à le faire uniquement si des conditions concrètes sont réunies.<sup>29</sup> 24% des

personnes interrogées n'envisagent plutôt pas de continuer à travailler et 29% ne l'envisagent pas du tout. Par rapport à notre dernière enquête de 2020, la part de personnes souhaitant absolument continuer à travailler est en hausse de 5 points de pourcentage. Les personnes qui n'envisagent (plutôt) pas de continuer à travailler au-delà de l'âge de référence sont donc moins nombreuses aujourd'hui.

Nous avons également interrogé les personnes ayant pris leur retraite à l'âge ordinaire et/ou ayant pris une retraite anticipée pour savoir si, après coup, elles auraient pu envisager de travailler au-delà de l'âge de référence: seules 28% d'entre elles auraient (peut-être) pu l'envisager (cf. fig. 33, à droite). Etant donné que cette analyse n'inclut pas les personnes ayant effectivement continué à travailler, elle ne peut pas être comparée directement au diagramme de gauche de la figure 33 (en d'autres termes, on ne peut pas affirmer que la disposition à poursuivre une activité professionnelle diminue rétrospectivement).

Fig. 33: Près de la moitié des personnes actives âgées de 50 à 64 ans est disposée à travailler plus longtemps sous certaines conditions

Disposition prospective et rétrospective des personnes âgées de 50 à 70 ans à travailler au-delà de l'âge de la retraite

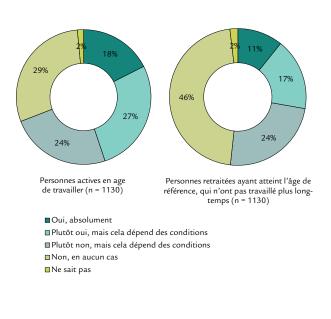
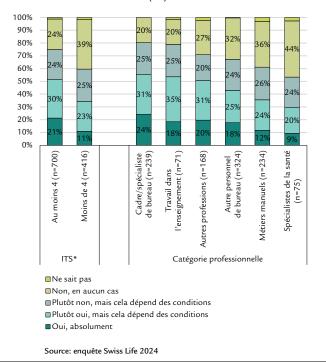


Fig. 34: Les personnes actives satisfaites de leur travail affichent une plus grande disposition à poursuivre leur activité professionnelle

Disposition des personnes actives âgées de 50 à 63/64 ans à travailler au-delà de l'âge de référence; par catégorie professionnelle et indice de la situation en matière de travail et de santé (ITS)\*



Source: enquête Swiss Life 2024

En moyenne, les personnes actives âgées peuvent, sous certaines conditions, s'imaginer travailler jusqu'à 68 ans à un taux d'occupation de 52%

Non seulement la disposition générale à poursuivre une activité professionnelle, mais aussi la durée potentielle et/ou le taux d'occupation souhaité de cette activité sont des éléments importants du point de vue du marché du travail. Nous avons donc interrogé les personnes ayant répondu «oui», «plutôt oui» ou «plutôt non» à la question sur la disposition à continuer de travailler pour savoir jusqu'à quel âge elles continueraient à travailler, et à quel taux d'occupation: en moyenne, elles continueraient à travailler jusqu'à 68 ans, avec un taux d'occupation proche

de 52%. Si toutes ces personnes maintenaient effectivement une activité lucrative jusqu'à cet âge et à ce taux d'occupation, le taux d'activité à la retraite (également en équivalents temps plein) serait plus élevé qu'actuellement (cf. fig. 12). Cela suggère un potentiel d'offre de main-d'œuvre inexploité. Dans une prochaine étude, nous aborderons plus en détail le potentiel d'offre de main-d'œuvre supplémentaire que représente la population plus âgée.

#### Complément: conséquences d'un relèvement de l'âge de la retraite

La réforme AVS 21 est entrée en vigueur début 2024. Entre autres, l'âge de référence des femmes sera relevé progressivement pour passer de 64 à 65 ans. La question est de savoir si ce relèvement aura pour effet de retarder jusqu'au nouvel âge de référence le moment où les femmes concernées quitteront le marché du travail ou s'il entraînera une hausse du nombre de retraites anticipées. Nous pouvons apporter au moins un élément de réponse à cette question en examinant l'effet des réformes précédentes. En 1997, l'âge de référence des femmes avait été relevé progressivement en fonction de l'année de naissance, passant de 62 à 63 et/ou 64 ans. Les femmes nées dans les années de transition pouvaient continuer à percevoir leur rente AVS avant l'âge de référence, mais avec une décote.

Lalive et al. (2023) ont analysé l'effet de la réforme sur le moment du premier versement de la rente AVS et sur l'arrêt de l'activité lucrative des femmes concernées, des événements qui, en Suisse, peuvent survenir indépendamment l'un de l'autre. Selon le modèle du cycle de vie de Lalive et al. (2023) qui optimise l'ensemble de la fortune de prévoyance vieillesse, le relèvement d'un an de l'âge de référence opéré à l'époque devait différer de trois mois le premier versement AVS et d'un mois la sortie du marché du travail. Des résultats empiriques montrent toutefois que, suite à la réforme, les femmes ont perçu pour la première fois une rente AVS 7 à 8 mois plus tard et ont pris leur retraite 5 à 7 mois plus tard.

Ainsi, nombreuses sont les femmes qui semblent choisir le même moment pour le premier versement de la rente AVS et la sortie définitive du marché du travail, bien qu'elles n'y soient pas obligées. L'écart entre le comportement effectif et celui qui serait optimal selon le modèle suggère que les personnes souffrent de ce que l'on appelle la dépendance à la référence avec aversion aux pertes: l'âge de référence est considéré comme l'âge de la retraite «normal» et la perte de revenu potentiel en raison d'un versement anticipé de la rente AVS a entraîné, dans le contexte de la réforme évoquée, un premier versement plus tardif que le premier versement optimal. Sur la base de ces résultats, on peut supposer qu'au moins à moyen et long terme, les femmes travailleront plutôt jusqu'à 65 ans dans le cadre de la réforme AVS 21. Il est toutefois peu probable que l'âge moyen de sortie du marché du travail augmente d'une année entière, de la même manière que l'âge de référence.

La disposition à continuer de travailler dépend notamment de la santé et de la situation professionnelle: plus l'indicateur ITS, présenté plus haut, est élevé, plus la disposition générale à continuer à travailler à l'âge de la retraite est forte (cf. fig. 34). Par ailleurs, la disposition à continuer de travailler est corrélée positivement avec le niveau d'éducation: 54% des personnes interrogées diplômées de l'enseignement supérieur s'imaginent (plutôt) continuer à travailler, contre 39% des personnes interrogées titulaires d'un diplôme de l'enseignement obligatoire ou d'un apprentissage. Dans une certaine mesure, cette tendance est également liée à la

profession (cf. fig. 34): les «cols blancs», p. ex. le personnel de bureau et les enseignantes et enseignants, sont davantage disposées à poursuivre une activité professionnelle. En revanche, 68% des spécialistes de la santé et 62% des personnes exerçant un métier manuel n'envisagent (plutôt) pas de poursuivre une activité professionnelle. Par rapport aux projets pour la retraite, nous ne constatons pas de différences majeures quant à la disposition à continuer de travailler. En d'autres termes, l'existence de projets pour la retraite n'a pas une grande influence (cf. fig. 35). Sans surprise, la disposition à exercer une activité lucrative à la retraite augmente à mesure que l'espérance de vie subjective augmente.

Fig. 35: Les personnes actives avec une espérance de vie subjective plus longue et qui travaillent dans de petites entreprises sont davantage disposées à continuer à travailler

Disposition des personnes actives âgées de 50 à 63/64 ans à travailler au-delà de l'âge de référence

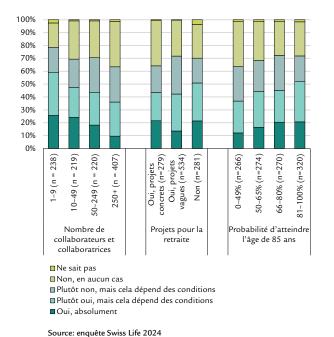
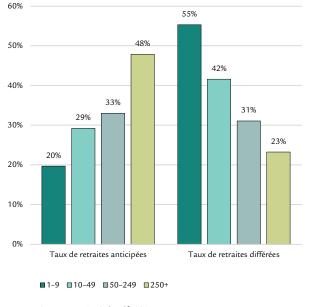


Fig. 36: La taille de l'entreprise est corrélée positivement avec le taux de retraites anticipées et négativement avec le taux de retraites différées

Part des personnes interrogées âgées de 64/65 à 70 ans ayant pris une retraite anticipée ou différée; selon le nombre de collaboratrices et collaborateurs dans la dernière entreprise, n entre 103 et 211



Source: enquête Swiss Life 2024

La taille de l'entreprise dans laquelle travaillent les personnes interrogées révèle un élément intéressant: près de 60% des personnes âgées de 50 à 63/64 ans qui travaillent dans de très petites entreprises (1 à 9 personnes) sont (plutôt) disposées à continuer à travailler au-delà de l'âge de référence, contre seulement 36% des personnes employées dans de grandes entreprises (250 personnes et plus). Nous ne pouvons que spéculer sur les raisons de cette tendance, mais comme indiqué à la figure 23 ci-dessus, les personnes qui travaillent dans de petites entreprises jugent leur situation professionnelles et leur santé un peu meilleures que les personnes travaillant dans de grandes entreprises.

Nous identifions un lien non seulement entre la taille de l'entreprise et la disposition à travailler au-delà de l'âge de référence, mais aussi entre la taille de l'entreprise et le moment effectif du départ à la retraite: plus l'entreprise dans laquelle les personnes interrogées avaient travaillé en dernier lieu

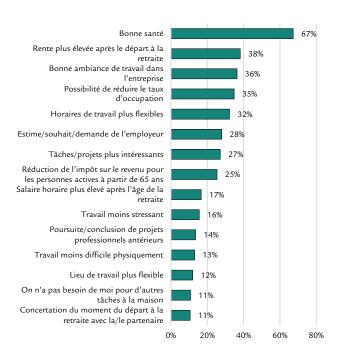
était grande, plus elles avaient tendance à prendre une retraite anticipée (cf. fig. 36). Inversement, c'est chez les personnes ayant travaillé dans de très petites entreprises que le taux de retraites différées est le plus élevé.

#### Sous quelles conditions est-on disposé à travailler plus longtemps?

Nous avons montré que près de la moitié des personnes actives âgées de 50 à 64 ans se dit en principe disposée à travailler au-delà de l'âge de référence. Cependant, dans la plupart des cas, cette disposition n'est pas absolue. Elle est liée à des conditions que nous examinerons plus en détail ci-après.

Fig. 37: Une bonne santé est une condition préalable à la disposition à continuer à travailler

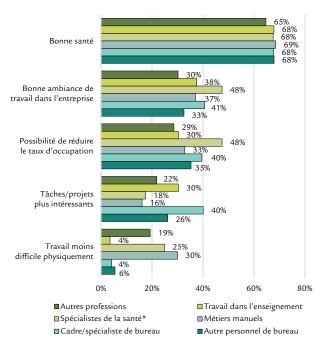
Part des personnes actives âgées de 50 à 63/64 ans (sans les personnes qui n'envisagent absolument pas de continuer à travailler) ayant indiqué les conditions suivantes pour continuer à travailler à l'âge de la retraite; cinq conditions au maximum. n=781



Source: enquête Swiss Life 2024

#### Fig. 38: Certaines conditions varient fortement selon les catégories professionnelles

Part des personnes actives âgées de 50 à 63/64 ans (sans les personnes qui n'envisagent absolument pas de continuer à travailler) ayant indiqué les conditions suivantes pour continuer à travailler à l'âge de la retraite; par catégorie professionnelle, n entre 40 et 218, \*= n inférieur à 50: les résultats doivent être interprétés avec prudence.



Source: enquête Swiss Life 2024

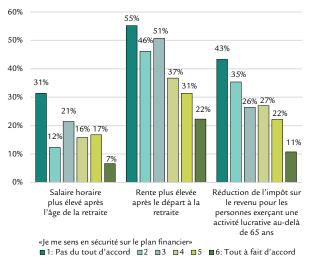
La condition de loin la plus souvent citée dans le cadre de notre enquête est une bonne santé (67% des personnes interrogées) (cf. fig. 37). Il s'agit très probablement d'une condition nécessaire, mais pas nécessairement suffisante. Autrement dit, les personnes peuvent s'imaginer continuer à travailler uniquement si elles sont en bonne santé. Mais cela ne signifie pas pour autant que les personnes en bonne santé souhaitent effectivement continuer à travailler au-delà de l'âge de référence. La possibilité de réduire le taux d'occupation (35%) et le fait de bénéficier d'horaires de travail plus flexibles (32%) sont d'autres conditions fréquemment citées, plutôt suffisantes de par leur nature. 56% mentionnent au moins une condition financière, la perception d'une «rente plus élevée à la retraite» étant la condition la plus souvent citée avec 38%. L'ambiance de travail et/ou

l'estime sont aussi des conditions importantes: 52% des personnes interrogées mentionnent soit une «bonne ambiance de travail dans l'entreprise», soit l'«estime/le souhait/la demande de l'employeur», soit ces deux conditions. Il est intéressant de noter que des conditions telles qu'un travail moins pénible (sur les plans physique ou mental) ou un lieu de travail plus flexible sont plutôt rarement mentionnées.

La figure 38 montre que certaines conditions en vue de la poursuite d'une activité professionnelle varient selon les catégories professionnelles. Comme on pouvait s'y attendre, une bonne santé est une condition mentionnée dans les mêmes proportions dans presque toutes les catégories professionnelles. Les spécialistes de la santé évoquent souvent une bonne ambiance de travail au sein de l'entreprise et la possibilité de réduire leur taux d'occupation. La première condition est peut-être liée au fait que dans ce domaine, les interactions avec les collègues ou les patientes et patients sont nombreuses; l'ambiance de travail revêt donc une (plus) grande importance. Le souhait de bénéficier d'un taux d'occupation plus bas s'explique peut-être par le fait que, d'après notre enquête, le niveau de stress dans cette profession est jugé plus élevé qu'ailleurs. En revanche, les cadres et les spécialistes exerçant des métiers de bureau mentionnent plus souvent des tâches ou des projets plus intéressants comme prérequis, mais très rarement une réduction du travail physiquement éprouvant. Selon notre enquête, de tels travaux physiques sont surtout répandus dans les métiers manuels et dans les professions de santé. Ils sont donc un obstacle à la disposition à travailler au-delà de l'âge de référence. Par conséquent, les spécialistes de ces domaines citent plus souvent une diminution des contraintes physiques comme condition.

Fig. 39: Moins la couverture financière est bonne, plus les aspects financiers ont tendance à être importants pour la poursuite de l'activité professionnelle

Part des personnes actives âgées de 50 à 63/64 ans (sans les personnes qui n'envisagent absolument pas de continuer à travailler) ayant indiqué les conditions suivantes pour continuer à travailler à l'âge de la retraite; répartition selon l'évaluation de l'affirmation: «Je me sens en sécurité sur le plan financier»; n=1240



Source: enquête Swiss Life 2024

La figure 39 révèle une autre tendance intéressante: moins les personnes se sentent en sécurité sur le plan financier, plus elles invoquent des conditions qui permettraient d'améliorer leur situation financière. Cela confirme l'observation selon laquelle les personnes qui travaillent au-delà de l'âge de référence et qui ne se sentent pas en sécurité sur le plan financier sont également plus nombreuses à mentionner des raisons financières pour continuer à travailler.

#### Formes de travail (non) souhaitées à partir de 65 ans

Les formes d'activité (lucratives) à l'âge de la retraite sont multiples. Il est ainsi possible de prendre une retraite partielle, de réduire son taux d'occupation, de le maintenir tel quel, de changer de métier ou de s'engager dans des activités bénévoles. Nous avons donc présenté aux participantes et participants à l'enquête différents scénarios concernant le travail après l'âge de référence et leur avons demandé dans quelle mesure ils s'imaginaient exercer l'activité mentionnée (cf. figure 41 pour les scénarios).

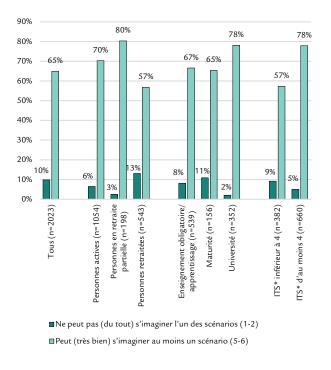
65% des personnes interrogées s'imaginent bien et/ou très bien maintenir une activité lucrative au moins dans le cadre de l'un de ces scénarios (cf. fig. 40). Seules 10% d'entre elles ne peuvent s'imaginer aucun des scénarios présentés, avec des différences évidentes entre les groupes de population. Ainsi, les personnes qui indiquent être en retraite partielle sont les plus motivées à continuer de travailler à la retraite sous quelque forme que ce soit, probablement parce que certaines d'entre elles ont déjà atteint l'âge de la retraite et travaillent encore. Les personnes qui indiquent être déjà à la retraite sont plus rarement disposées à recommencer à travailler, sous quelque forme que ce soit. Nous constatons également une disposition plus élevée à poursuivre l'activité lucrative chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé ainsi que chez celles dont l'ITS est élevé.

La figure 41 s'intéresse aux personnes actives âgées et permet de dresser le constat suivant: le même emploi avec un taux d'occupation réduit et/ou l'activité en tant qu'intervenante ou intervenant mobile ou comme coach chez l'employeur précédent sont les scénarios les plus prisés. En effet, 57% des personnes interrogées peuvent s'imaginer poursuivre une activité lucrative avec un scénario dans lequel, une fois l'âge de référence atteint, elles continueraient de travailler d'une manière ou d'une autre pour leur ancien employeur ou à leur ancien poste. Tous ces scénarios montrent une tendance claire: plus une personne est en *principe* disposée à travailler plus longtemps, mieux elle peut s'imaginer travailler chez son dernier employeur (voire beaucoup mieux). Un autre constat est relativement clair: rares sont les personnes qui envisageraient sérieusement de travailler audelà de l'âge de référence au même taux d'occupation.

Il est surprenant de constater que le bénévolat n'est pas souvent envisagé sérieusement, quelle que soit la disposition à travailler au-delà de l'âge de référence. Cela confirme l'observation de la figure 20, selon laquelle les personnes de plus de 65 ans ne consacrent pas beaucoup plus d'heures par semaine à des activités bénévoles que les personnes plus jeunes.

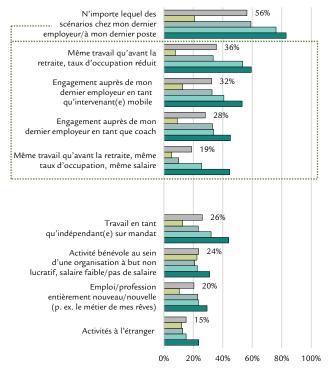
# Fig. 40: L'intérêt pour la poursuite d'une activité à l'âge de la retraite est plus élevé lorsque des scénarios spécifiques sont présentés

Part des personnes interrogées qui s'imaginent (très) bien travailler à l'âge de la retraite dans le cadre d'au moins un scénario (valeurs 5 et 6 sur échelle de 1 à 6), et part de celles qui n'envisagent aucun des scénarios présentés (valeurs 1 et 2); total et par groupe de population et/ou par ITS\* (indice de la situation en matière de travail et de santé)



#### Fig. 41: La poursuite de l'activité au poste actuel au-delà de l'âge de référence est un scénario prisé

Part des personnes actives âgées de 50 à 64 ans interrogées qui s'imaginent (très) bien travailler au-delà de l'âge de la retraite dans les différents scénarios (valeurs 5 et 6 sur échelle de 1 à 6); total et répartition par disposition générale à continuer à travailler à l'âge de la retraite, n=1018



Peut en principe envisager de continuer à travailler:

□Total □Non, en aucun cas □Plutôt non □Plutôt oui ■Oui, absolument

Source: enquête Swiss Life 2024

Source: enquête Swiss Life 2024

Seule une minorité de gens s'imagine bien commencer à exercer le métier de ses rêves à l'âge de la retraite. La partie inférieure de la figure 41 révèle un résultat quelque peu surprenant: seules 20% des personnes interrogées s'imaginent (très) bien commencer un tout nouveau métier à l'âge de la retraite, le métier de leurs rêves par exemple. Nous ne pouvons faire que des suppositions quant aux raisons possibles: il se peut que bon nombre de collaboratrices et collaborateurs plus âgés ne souhaitent pas effectuer une nouvelle formation (éventuellement nécessaire au métier de leurs rêves) ou qu'ils exercent déjà le métier de leurs rêves et n'aient donc pas besoin de se réorienter. Ce résultat confirme aussi nos observations du chapitre 3, indiquant que peu de personnes changent d'emploi vers l'âge de référence et que les personnes actives à l'âge de la retraite travaillent en moyenne depuis très longtemps dans la même entreprise.

L'étude se base sur un certain nombre de sources de données différentes.

#### Enquête

Sur la base de panels de Bilendi et d'AmPuls et pour le compte de Swiss Life, l'institut d'études de marché ValueQuest a réalisé en janvier et février 2024 une enquête représentative de la population linguistiquement assimilée de la Suisse alémanique, de la Suisse romande et du Tessin. 2023 personnes âgées de 50 à 70 ans ont participé à l'enquête en ligne (Bilendi: 1064, AmPuls: 959). Le questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête a été développé par les autrices et auteurs, ainsi que par les collaborateurs et collaboratrices scientifiques de Swiss Life, et il a été complété par ValueQuest. L'évaluation des données utilisées dans l'étude, l'analyse et la rédaction ont été effectuées par les autrices et auteurs de l'étude de Swiss Life.

La marge d'erreur de l'enquête est de 2,2% pour l'ensemble de l'échantillon, sur la base d'un écart type de 0,5 et d'un niveau de confiance de 95%. Différentes comparaisons entre les variables sociodémographiques de l'enquête (âge, sexe, état civil, grande région, typologie de la commune, taux d'actifs occupés par âge, taux de chômage et de rentes AI, revenu provenant d'une activité lucrative, taille de l'entreprise de l'employeur et niveau d'éducation) et les variables des statistiques officielles montrent que la population des 50 à 70 ans est globalement très bien représentée. Les personnes ayant suivi une formation obligatoire sont sous-représentées, tandis que celles ayant obtenu un diplôme d'apprentissage sont légèrement surreprésentées. Les calculs de vérification de la plausibilité montrent toutefois que cela n'a pratiquement aucune incidence sur les résultats de l'enquête.

#### Données OFS

Pour l'analyse des données OFS, nous utilisons des séries de données individuelles des enquêtes ESPA (enquête suisse sur la population active) 2010 à 2022.

La source de données exacte (p. ex. ESPA OFS ou enquête Swiss Life 2023) figure pour chaque résultat soit dans l'indication de la source de la figure concernée, soit dans une note finale.

En raison de différences d'arrondi, il est possible que la somme de certains graphiques n'atteigne pas exactement 100%.

## Bibliographie

#### Etudes et publications

grants Take or Create Residents' Jobs? Evidence from Free Movement of Workers in Switzerland. Scandinavian Journal of Economics, 121(3):994-1019.

Beerli et al. (2021). The Abolition of Immigration Restrictions and the Performance of Firms and Workers: Evidence from Switzerland. American Economic Review, 111(3):976-1012.

Christen, A. (2021a). Vivre plus longtemps - travail- OFS (2020) - Scénarios de l'évolution de la poler plus longtemps? Editeur: Swiss Life SA.

Christen, A. (2021b). Vivre plus longtemps – fournir un travail plus longtemps? Editeur: Swiss Life SA.

Christen, A. (2023). Le gender pension gap, une lacune de prévoyance? Editeur: Swiss Life SA.

Christen, A. & Myohl, N. (2023). Amour un jour, finances toujours? Editeur: Swiss Life SA.

Kohli, R. (2021). L'espérance de vie en dix ques- Online Edition tions. Editeur: OFS.

Kohli, R. (2023). Les tables de mortalité longitudinales 2023 - Rapport technique. Editeur: OFS.

Lalive, R., Magesan, A. & Staubli, S. (2023). How Social Security Reform Affects Retirement and Pension Claiming. American Economic Journal: Economic Policy, 15(3):115-150.

Ministry of Health, Labour and Welfare. (2023). Age of the 100-Year Life - Current State of Employment Measures of the Elderly.

OCDE (2023). Pensions at a Glance 2023. Editeur: OCDE.

Recruit Works Institute. (2023). Works Report 2023 - Future Predictions 2040 in Japan.

Remund, A. & Cullati, S. (2022). Ungleiche Lebenserwartungen bei guter Gesundheit in der Schweiz seit 1990. Social Change in Switzerland, 31.

Seematter-Bagnoud et al. (2021). Lebenserwartung und Gesundheitszustand: jüngste Entwicklungen. Editeur: Obsan.

#### Bases de données externes

Basten, C. & Siegenthaler, M. (2019). Do Immi- Office fédéral de la statistique (OFS) - séries de données individuelles:

> OFS (2023b): ESPA (enquête suisse sur la population active) - ensemble de données individuelles annuelles 2010 à 2022

> Office fédéral de la statistique (OFS) - divers tableaux standard et séries de données obtenus via www.bfs. admin.ch:

- pulation de la Suisse de 2020 à 2050
- OFS (2021) Taux de préretraites (approche marché du travail)
- OFS (2023a) Tables de mortalité 2023 pour la Suisse

OCDE (2024) - Employment to Population Ratio

Statistics of Japan (2024) - Employed persons by age and industry

ONU (2022) - World Population Prospects 2022,

## Notes finales

- 1 Kohli (2023)
- Moyenne pondérée pour la probabilité de survie des personnes de 50 à 70 ans. La pondération est basée sur le nombre de participantes et participants par année d'âge dans l'enquête Swiss Life.
- <sup>3</sup> Voir Kohli (2021)
- 4 Remund & Cullati (2022)
- 5 OCDE (2023)
- 6 ONU (2022)
- <sup>7</sup> Seematter-Bagnoud et al. (2021)
- 8 L'ONU prévoit pour la Suisse un léger recul de la population en âge d'exercer une activité lucrative durant cette période.
- Dans le scénario de l'OFS, qui prend en compte un taux de natalité plus faible, le rapport de dépendance des personnes âgées serait de 47 en 2050. Dans le scénario avec une immigration plus élevée, ce rapport serait de 44. Si l'on tient compte de tous les scénarios publiés par l'OFS, le rapport de dépendance des personnes âgées oscilla entre 42 et 52 en 2050.
- Au sens de la définition utilisée à l'échelle internationale, une personne est considérée comme active si elle effectue un travail rémunéré durant au moins une heure par semaine.
- Le groupe des «pays voisins» comprend la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Les «autres pays d'Europe occidentale» incluent la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Suède, l'Espagne et le Royaume-Uni. Le groupe des «pays industrialisés» comprend le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud et les Etats-Unis. Dans la figure 8, l'Australie fait également partie du groupe des pays industrialisés. Toutes les valeurs moyennes sont pondérées en fonction de la taille de la population des pays concernés.
- A partir de 2024, l'âge ordinaire de la retraite est appelé âge de référence et désigne le moment auquel il est possible de percevoir une rente AVS complète. Pour les hommes, l'âge de référence est de 65 ans. Pour les femmes, il est de 64 ans jusqu'en 2025, mais il passera progressivement à 65 ans d'ici 2027. Par souci de simplicité, nous utilisons systématiquement le terme «âge de référence» dans cette étude, même lorsque les affirmations se réferent au passé, quand on utilisait encore la notion d'«âge ordinaire de la retraite».
- La retraite présente deux dimensions qui, en Suisse, ne doivent pas nécessairement intervenir en même temps: la cessation de l'activité lucrative – ou la sortie définitive du marché du travail – et le premier versement des avoirs de prévoyance. Sauf mention contraire, lorsque nous parlons de retraite dans la présente étude, nous nous référons à la cessation de l'activité lucrative et non au versement des avoirs de prévoyance.
- Recruit Works Institute (2023). Le reste du complément repose sur des données et documents du bureau des statistiques japonais (Statistics of Japan, 2024) et du ministère de la santé, du travail et du bien-être (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2023).
- Le léger recul du taux d'activité en Suisse entre 2020 et 2021 s'explique en partie par une révision du questionnaire de l'ESPA après 2020. Les irrégularités qui en ont résulté ont à nouveau été révisées à partir de 2023 et supprimées pour les années 2021 et 2022 avec effet rétroactif. Les microdonnées pour ces années devraient être publiées en juillet 2024, c'est-à-dire après la clôture de la rédaction de la présente étude. On peut s'attendre à une modification marginale des taux d'actifs occupés sans que cela ne modifie qualitativement les déclarations faites dans cette étude. Les tableaux standard déjà publiés pour la Suisse montrent une hausse du taux d'activité chez les 65 ans et plus en 2023 par rapport à 2022 (de 10,7% à 11,9%). On ignore si cette hausse traduit un revirement de tendance ou s'il s'agit d'effets à court terme liés à la nouvelle révision.
- Différentes études basées sur des données suisses montrent que l'immigration (Basten & Siegenthaler (BS), 2019) ou l'augmentation du nombre de travailleuses et

- travailleurs frontaliers (Beerli et al. (BRSP), 2021) a entraîné, dans le cadre de la libre circulation, une légère hausse de l'activité lucrative (BS) et des salaires (BRSP) des personnes vivant en Suisse. Toutefois, des éléments montrent que ces effets concernent principalement les jeunes salarié(e)s. Des effets négatifs pour les salarié(e)s plus âgés, en particulier après l'âge de référence, ne peuvent donc pas être exclus.
- Par le passé, la Suisse était découpée en 106 petits territoires d'emploi homogènes sur le plan spatial (les régions «mobilité spatiale»). En 2018, ils ont été remplacés par les bassins d'emploi qui suivent un principe similaire.
- 18 L'analyse inclut également les couples homosexuels. Toutefois, par souci de lisibilité, il n'est pas fait mention des deux sexes.
- Tous les calculs de ce paragraphe s'appuient sur l'ESPA de l'OFS (2023b).
- Dans l'analyse suivante, nous nous intéressons aux groupes d'âge des 18-54 ans, 55-59 ans et 60 ans et plus. Ainsi, à la différence des autres analyses, nous n'examinons pas (en particulier) le groupe d'âge des 65-70 ans. En effet, les données correspondantes n'ont été collectées que sur un échantillon relativement restreint. Une analyse spécifique de ce (petit) groupe d'âge présenterait une trop grande incertitude statistique.
- Ces résultats diffèrent quelque peu de ceux recueillis lors de l'enquête OFS-SILC qui contenait une question similaire. Dans cette enquête de 2022, respectivement 42% et 31% des personnes interrogées avaient déclaré être très satisfaites ou satisfaites de leurs conditions de travail. L'écart par rapport aux résultats de notre étude pourrait s'expliquer par l'intitulé légèrement différent de la question («situation professionnelle» et «conditions de travail») et par l'échelle utilisée (1 à 6 au lieu de 0 à 10). Si, dans la figure 10, on considère que les personnes ayant attribué la valeur 4 marquent une (relative) approbation par rapport à la question posée, nous obtiendrions des résultats similaires à ceux de l'enquête SILC.
- Question concrète: en Suisse, de nombreuses personnes travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Selon vous, quelles en sont les principales raisons? Les personnes interrogées pouvaient sélectionner jusqu'à quatre raisons et saisir une raison supplémentaire dans un champ libre.
- 23 Christen (2021a)
- Les personnes interrogées pouvaient sélectionner au maximum cinq réponses parmi 19 raisons. A des fins de concision, nous n'en présentons ici qu'une sélection. Nous nous sommes ainsi intéressés aux six raisons les plus souvent citées ainsi qu'aux deux raisons pour lesquelles la différence entre les personnes ayant pris une retraite anticipée et celles qui sont parties à la retraite à l'âge ordinaire était particulièrement importante. D'autres résultats sont disponibles sur demande.
- Les deux points de la figure 29 ont fait l'objet d'une question légèrement différente. Pour le premier point, les personnes interrogées devaient indiquer dans quelle mesure l'affirmation correspondait à leur situation personnelle, l'échelle allant de 1 = «pas du tout d'accord» à 6 = «tout à fait d'accord». S'agissant du second point, elles devaient indiquer dans quelle mesure elles étaient d'accord avec l'affirmation (sans référence explicite à leur situation personnelle), l'échelle allant de 1 = «pas du tout d'accord» à 6 = «tout à fait d'accord».
- La population auprès de laquelle nous avions effectué notre enquête en 2020 (Christen 2021a) était légèrement différente de celle de l'enquête actuelle. Cette première enquête concernait seulement les personnes de 55 ans et plus et n'avait pas été effectuée au Tessin. Pour que les résultats de l'étude de 2020 puissent être comparés à ceux de l'étude de 2024, nous avons limité la population de 2024 à celle de 2020 pour cette comparaison temporelle spécifique
- <sup>27</sup> OFS (2021)
- Cette question n'a été posée qu'aux personnes ayant indiqué avoir des projets, au moins vagues. Les personnes qui n'ont pas de projets sont tout de même incluses dans la population de cette enquête, bien entendu comme des personnes qui n'ont pas de projets de voyage ou qui n'envisagent pas de nouveaux hobbies, etc.
- <sup>29</sup> Question exacte: «Pourriez-vous en principe envisager de travailler après l'âge ordinaire de la retraite (65 ans)?»

